



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va entendre une déclaration de S. M. le roi Hassan II du Maroc. Au nom de l'Assemblée, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.

2. Le roi HASSAN II (Maroc) [*interprétation de l'arabe*] : C'est un honneur insigne d'être ici aujourd'hui parmi vous pour prononcer au nom du Maroc, mon pays, l'allocution d'usage à l'occasion de l'inauguration de chaque session.

3. Les sujets qui vont y être soulevés et dont sera saisie l'Assemblée sont divers et multiples. Nous ne saurions affirmer que l'un d'entre eux est plus important ou plus urgent qu'un autre. Bien que je ne veuille pas m'étendre en énumérant les questions soumises à l'examen et que je n'aie pas l'intention de citer tous les dossiers soumis à cette auguste assemblée, je me limiterai à deux dossiers importants. L'un concerne le Moyen-Orient et l'autre l'Afrique.

4. Comme vous le savez, l'année dernière, une conférence s'est tenue à Fez, que nous avons appelée le Sommet de Fez. Après des travaux longs, sérieux et motivés, la douzième Conférence arabe au sommet est arrivée à élaborer un plan¹ qui est équilibré, dont on a beaucoup parlé et qui a fait couler beaucoup d'encre, mais le plus important de tout ce qui a été dit et écrit à ce sujet, c'est que cette conférence a établi des recommandations claires, susceptibles d'être mises en application, exemptes de toute enchère et de toute démagogie.

5. Nous sommes parvenus, grâce à Dieu, nous, les rois, présidents et chefs d'Etats arabes, aux résultats de la Conférence de Fez, parce que nous nous sommes libérés à l'époque — et je dis bien à l'époque — de tout ce qui pouvait semer la division dans nos rangs et nous disperser. Chacun de nous s'est placé au-dessus des zizanie et des blessures du passé et nous sommes ainsi parvenus, grâce à Dieu, aux résultats de la Conférence de Fez.

6. Comme si les circonstances et d'heureuses coïncidences historiques avaient voulu cela, le Président des Etats-Unis annonçait, le 1^{er} septembre, quelques jours avant que s'ouvre la Conférence, un projet de paix que l'on appelle aujourd'hui le plan Reagan². Nous avons vu dans cette heureuse circonstance et ce hasard un signe, je ne dirai pas de succès, mais de bon augure, qui a suscité de l'optimisme.

7. La Conférence de Fez a décidé de créer un comité présidé par le Président de la Conférence, votre humble interlocuteur. Ce comité devrait comprendre des représentants de l'Algérie, de la Tunisie, du Royaume d'Arabie saoudite, du Royaume hachémite de Jordanie, de la

République arabe syrienne et de l'Organisation de libération de la Palestine. La Conférence a chargé ce comité des Sept de visiter les capitales des Etats qui sont membres permanents au Conseil de sécurité. Elle lui a demandé également de se rendre notamment à Washington pour obtenir des éclaircissements sur le plan Reagan et expliquer le plan de Fez. C'est ainsi que nous avons accompli notre devoir, tant à Washington qu'à Paris, à Londres, à Moscou et à Pékin.

8. En raison de l'influence de cette assemblée et de son impact sur le déroulement des événements, le Comité des Sept a élargi son programme et prévu que je prononcerai une allocution ici même, dans laquelle je m'efforcerai de clarifier au possible les dimensions du plan de Fez et les possibilités, après les dialogues et la concertation, de jeter certains ponts ou de trouver certains traits d'union entre le plan Reagan et le plan de Fez.

9. Nous devons être réalistes et francs vis-à-vis de l'histoire. Jusqu'alors les choses se sont déroulées exactement comme elles le devaient et, grâce à Dieu, nos démarches furent rapides et heureuses. Malheureusement, nous avons très vite senti que notre monture présentait des signes d'épuisement et notre enthousiasme est vite tombé. Depuis lors, le Comité des Sept ne s'est plus réuni pour évaluer clairement et objectivement les résultats qu'il avait obtenus lors de ses voyages, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en France, en URSS et en Chine. Si nous nous étions réunis pour évaluer les résultats et les fruits obtenus, nous aurions pu maintenir le dynamisme politique et diplomatique sans lequel aucun plan ne peut réussir et donner des résultats.

10. Mais, comme je l'ai dit, l'atmosphère s'est chargée par la suite dans les rangs arabes et certains rois et chefs d'Etat ont tergiversé et ne se sont pas réunis pour évaluer et planifier le pas suivant. Quelques mois plus tard, nous avons été surpris par cette bombe libanaise, cette bombe qui a été une sorte de pierre d'achoppement entre nous et la voie vers la recherche d'autres résultats. Cette bombe libanaise a éclaté comme si l'ennemi avait choisi ce moment propice pour la faire exploser parce qu'il connaît depuis longtemps les Arabes. C'est ainsi que l'ennemi a mis devant nous, nous les dirigeants arabes — je dois le dire franchement —, un petit arbre. Nous sommes restés derrière cet arbre et nous avons perdu de vue l'orée de la forêt. Nous avons cru que, partant de la solution d'un problème qui concerne un pays, un problème extrêmement complexe vu la multiplicité des ethnies, des factions et des religions, nous pouvions résoudre le problème général. Nous avons marché aveuglément dans le piège, celui de l'ennemi commun, et nous avons cru naïvement que nous pourrions trouver une solution au problème général des Arabes en résolvant le problème libanais. Comme je l'ai dit, nous sommes restés derrière cet arbre au lieu d'atteindre notre but. C'est pourquoi nous avons perdu toute perspective.

11. Ici, je dis, je souhaite et je lance un appel pressant pour que nous revenions sur nos erreurs et que nous mobilisions les forces et les esprits de tous, vous et nous les Etats arabes, pour trouver la seconde longue haleine et la nouvelle et deuxième issue pour sortir de la situation

dans laquelle nous sommes, c'est-à-dire l'immobilisme. On sait que le pire ennemi de la politique comme de toute action constructive, c'est l'inertie.

12. Ici, je pourrai à titre d'effort personnel proposer en ce qui concerne le problème du Liban, qui a prédominé pour nous tous les autres sujets du problème arabe, et dire à titre personnel et particulier que nous devons en toute intégrité demander soit aux Etats-Unis d'Amérique, car ce sont eux qui ont veillé à l'application de l'accord israélo-libanais, soit à l'Assemblée générale d'examiner l'accord entre le Liban et Israël, et ceci pour une seule raison, qui est que cet accord peut être appelé un contrat léonin, comme disent les Français, un contrat qu'un lion engage envers un mouton, chose irraisonnable. Et quiconque a une conscience, possède un sens politique, une intelligence et une compréhension politique, ne peut être satisfait d'un tel arrangement.

13. Vous vous rappelez qu'en 1975, un accord a été conclu à Alger entre l'Iran et l'Iraq et cet accord, à cette époque, était un accord léonin en raison de la supériorité technologique et militaire de l'Iran sur l'Iraq. Quelques années après, les Iraquiens ont mis en pièces cet accord en raison de son déséquilibre et parce qu'il était léonin. C'est ainsi que nous, aujourd'hui, vivons sur cette base la tragédie de la guerre irako-iranienne entre deux Etats islamiques frères, unis par l'histoire et la civilisation et qui continueront toujours de l'être.

14. C'est pourquoi, en ce qui concerne la cause arabe en particulier, j'en appelle à tous les hommes de bonne volonté et à notre adversaire même pour leur dire : « Si tu es cet adversaire que nous connaissons, raisonnable et qui a un passé, une religion et un génie, tu dois demander toi-même la révision de cet accord que tu as conclu avec le Liban car tu construis sur le sable, et deux peuples et deux Etats ne peuvent vivre en voisins s'ils bâtissent leur avenir sur le sable ou sur des accords léonins, qui exigent que le lion vive avec le mouton en paix et en sécurité. »

15. Ma mission, en tant que président de la douzième Conférence arabe au sommet et en tant que président du Comité des Sept, expirera avec la fin de la session de la Conférence. Je voudrais, à cette occasion, dire à tous mes frères arabes que, lors de cette période très brève qui nous sépare de la conférence de Riyad, ils trouveront toujours, comme ils l'ont toujours trouvé, en Hassan II, roi du Maroc, le serviteur fidèle de la cause arabe et le défenseur fidèle et constant des droits des Palestiniens et du peuple de Palestine.

16. Partant, j'aimerais aborder l'autre problème, qui concerne l'Afrique.

[L'orateur poursuit en français.]

17. Je pourrais continuer en arabe, mais je pense que nos frères africains qui sont francophones ou anglophones comprendront mieux directement le langage.

18. Au lendemain de son indépendance, le Maroc, qui avait eu le grand malheur d'être colonisé à la fois par deux pays, la France et l'Espagne, et d'avoir été tronçonné en quatre zones — la zone internationale de Tanger, la zone de protectorat espagnol, la zone de protectorat français, la zone de Sidi Ifni et du Sahara —, le Maroc donc, devant cette même assemblée, a immédiatement demandé le recouvrement de son unité territoriale, et cela dans les documents officiels que nous avons déposés au Secrétaire général.

19. Au fur et à mesure de l'écoulement du temps et des années, nous avons pu récupérer la zone internationale de Tanger; nous avons pu récupérer l'enclave de Sidi Ifni et, enfin, nous avons pu récupérer la province de Tarfaya.

20. Restait le Sahara, que l'on appelait le Sahara occidental et que l'on appelle toujours occidental. Pour les Espagnols, il ne faisait pas de doute que ce Sahara devait être rendu à ses habitants légitimes, à savoir les Sahraouis, qui étaient représentés à l'époque dans la Smaa, qui était une assemblée élue. L'attitude du Maroc a été immédiatement la suivante : lorsque l'Espagne a pris possession de ce territoire, le Sahara n'était nullement *terra nullius*. Cela veut dire qu'avant de l'occuper l'Espagne en avait chassé d'abord les habitants et les possesseurs légitimes. Voyant que le dialogue risquait de tourner à un dialogue de sourds, nous avons immédiatement demandé à l'Assemblée de vouloir bien saisir la Cour internationale de Justice de La Haye, qui est l'un des organes consultatifs sur le plan du droit international public, afin de poser de façon claire et nette la question suivante : lorsque l'Espagne a colonisé le territoire du Sahara espagnol, a-t-elle trouvé une *terra nullius*, vide de tout possesseur, de tout citoyen, ou bien s'était-elle subrogée par la force et par l'occupation à la souveraineté et à l'administration qu'exerçait le Maroc sur cette partie de son territoire ?

21. Le 16 octobre 1975, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice³ ne laissait aucune équivoque et reconnaissait qu'il y avait des liens d'allégeance entre le Royaume du Maroc et les tribus du Sahara occidental. Fort de cette constatation, des négociations s'engagèrent immédiatement avec Madrid, qui donnèrent lieu au traité tripartite, ratifié lui-même par les Nations Unies.

22. Nous pensions donc, à partir de ce moment, que nous pourrions vivre à l'aise dans notre territoire recouvré et en pleine paix, prospérité et coopération, tant avec nos voisins de l'est que nos voisins du sud. Mais, comme dit le poète arabe : « Et les vents ne soufflent pas toujours au gré des caravelles. » Eh bien, les vents n'ont pas été favorables à la caravelle de la coopération tripartite, marocaine, algérienne et mauritanienne. Et, de là, est partie cette fausse guerre, cette guerre qui n'a pas de nom, et que l'on appelle la guerre du Sahara.

23. Nous avons beaucoup réfléchi devant le drame qui nous confrontait et qui nous faisait nous affronter, nous empêchant de réaliser nos idéaux économiques et sociaux dans la région. Et beaucoup de pays africains, à tort ou à raison, ont dit qu'il fallait absolument tenir un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. Le Maroc, fort de ses droits, de son histoire et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, refusa, tant qu'il le put, d'accepter ce référendum.

24. Mais, voyant que nous engagions un dialogue sans fin, préjudiciable non seulement au présent mais encore plus à l'avenir, préjudiciable à l'unité même de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], nous avons décidé de donner la réponse adéquate aux trois espèces d'interlocuteurs que nous avions. Il y avait ceux qui ignoraient; il y avait ceux qui voulaient ignorer et il y avait ceux qui veulent encore ne rien comprendre. Prenant notre courage à deux mains, peuple marocain et son roi, nous avons pris la décision combien douloureuse d'accepter de prouver ce qui était déjà prouvé dans les faits, dans les sables, dans l'histoire et dans le droit. Et nous sommes allés nous-mêmes, en 1981, à Nairobi, et nous avons proposé, par deux fois, officiellement, qu'un référendum ait lieu au Sahara, et cela pour la réconciliation de l'Afrique, pour apprendre à ceux qui ignoraient, pour démystifier ceux qui voulaient ignorer et pour mettre un peu de sagesse dans ceux qui n'ont voulu encore rien comprendre.

25. A la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, en juin, la décision a été prise à l'unanimité et

par consensus d'accepter qu'il y ait un référendum d'autodétermination au Sahara, conformément au vœu et à l'engagement exprimés par le Maroc. Et un comité de chefs d'Etat a été chargé d'arrêter les modalités d'application de ce référendum. Réunis à Nairobi, la même année, les chefs d'Etat qui avaient été désignés pour composer le Comité de mise en œuvre, aux travaux duquel nous avons participé personnellement, avec franchise, sincérité et loyauté, ont arrêté les mesures relatives au référendum⁴. La surface territoriale sur laquelle le référendum doit avoir lieu a été indiquée sur la carte agréée par l'OUA, du nord au sud, de l'est à l'ouest. Le Comité a décidé comment devaient voter les Sahraouis et quels seraient les bureaux de vote et décidé que tout Sahraoui viendrait voter là où il est né. Enfin, le respect de la légalité, la validité et la sincérité du référendum seraient la responsabilité des observateurs de l'OUA, assistés des observateurs de l'Organisation des Nations Unies.

26. Aujourd'hui, pour la première fois aux Nations Unies, mais pour la énième fois devant l'opinion publique, le Maroc vous dit et vous déclare solennellement par la voix de celui que Dieu a désigné pour présider aux destinées de mon pays, le Maroc vous dit qu'il veut le référendum; le Maroc vous dit qu'il est prêt à ce que le référendum ait lieu dès demain, si vous le voulez; le Maroc est prêt à accorder toutes les facilités à tous les observateurs d'où qu'ils viennent, pour qu'il y ait un cessez-le-feu et pour qu'il y ait une consultation juste, équitable et loyale. Enfin, le Maroc s'engage solennellement à se considérer comme obligé et tenu par les résultats de ce référendum.

[L'orateur reprend en arabe.]

27. Je crois avoir dit tout ce qui pouvait être dit, me semble-t-il, sur ces deux problèmes importants, pour ne m'en tenir qu'à ces deux sujets, comme je l'avais annoncé. J'espère que vous aurez compris, d'après le contenu et le ton de mon allocution, que j'ai exprimé ma conviction à propos de ces deux problèmes, que j'ai parlé en toute conscience parce que j'ai foi en notre cause arabe et en l'avenir du continent africain. Quelles que soient les circonstances, ce sont deux éléments vitaux de la famille auguste que Dieu a voulue une famille d'amour et non une famille de désaccord, une famille de paix et non une famille de guerre, cette famille que vous représentez tous ici et à laquelle je souhaite, du plus profond de mon cœur, réussite et progrès en vue du bonheur de toute l'humanité.

28. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier S. M. le roi Hassan II pour l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

29. M. MacEACHEN (Canada) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, je désire vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je veux également vous assurer de l'entière collaboration de la délégation canadienne dans l'exercice de vos fonctions. Vous pouvez compter sur notre appui pour ce qui a trait aux efforts que vous ferez pour améliorer l'efficacité de l'Assemblée, préoccupation que vous avez énoncée la semaine dernière dans votre discours d'ouverture [*1^{re} séance*].

30. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis qui est devenu le 158^e Membre de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit à la fois d'un voisin dans notre hémisphère, d'un partenaire du Commonwealth et d'un proche ami pour plusieurs visiteurs canadiens.

31. Nous nous réunissons à une époque de forte tension. Le caractère urgent de nombreux problèmes mondiaux

s'est intensifié depuis l'année dernière. La nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de faire preuve de dynamisme ne s'est jamais fait autant sentir.

32. Il y a un an, sous l'inspiration du Secrétaire général, nous jetions un regard critique sur l'Organisation. Après avoir mesuré les attentes en regard des réalités, nul parmi nous n'a été étonné de constater qu'il y avait un écart. Nous avons reconnu que nous étions plongés dans ce que le Secrétaire général a appelé à juste titre dans son rapport⁵ « la crise que connaît l'approche multilatérale des relations internationales ». Nous avons unanimement reconnu le besoin impératif de renforcer le rôle et l'efficacité des Nations Unies. Nous n'avons toujours pas réussi. Il est maintenant temps de dépasser les généralités, sur lesquelles nous pouvons tous nous entendre, pour adopter des mesures concrètes visant à renforcer le système multilatéral.

M. Bwakira (Burundi), vice-président, prend la présidence.

33. La réputation de l'Organisation des Nations Unies se mesure généralement à sa contribution à la paix et à la sécurité. Il nous faut renverser la perception actuelle qui veut que l'Organisation soit incapable de réagir vigoureusement aux crises et aux conflits. Nous devons en revanche faire une utilisation plus créative des dispositions et mécanismes existants de la Charte.

34. La clé à cet égard réside dans le Conseil de sécurité, dans ses rapports avec le Secrétaire général, ainsi que dans les relations entre ses membres. Les membres du Conseil ont cherché des moyens de rendre leurs travaux plus efficaces. Il serait regrettable que les réalités politiques empêchent toute amélioration sensible. Nous comptons sur eux, et plus particulièrement sur les membres permanents, pour qu'ils exercent leurs responsabilités au nom de tous les Etats Membres.

35. Est-il naïf d'exiger un meilleur esprit de coopération et une plus grande acceptation des responsabilités au sein du Conseil? On se le demande à la lumière des événements récents. Le monde n'oubliera pas que le Conseil a été empêché de prendre les mesures voulues après la destruction d'un avion civil par l'Union soviétique. Il ne suffit pas de déplorer que le veto soviétique fasse partie des dures réalités de la vie. Son utilisation a constitué un geste cynique et irresponsable. Ce veto a empêché le Conseil de prendre des mesures pour garantir la sécurité de l'aviation civile internationale.

36. Les Canadiens continuent d'être outrés par la tragédie du 1^{er} septembre. Le 12 septembre, la Chambre des communes du Canada a adopté une résolution dans laquelle elle a unanimement condamné « l'attaque injustifiée et la destruction de l'avion de ligne coréen sur l'ordre des autorités soviétiques ». Elle a par ailleurs exigé du « Gouvernement soviétique une explication pleine et véridique de cet acte brutal » et « que le Gouvernement soviétique collabore pleinement à toute enquête impartiale menée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'aviation civile internationale en vue de prévenir la répétition d'une telle tragédie ». Enfin la Chambre a exigé « que les autorités soviétiques offrent immédiatement de généreuses indemnités aux familles de toutes les victimes, y compris les victimes canadiennes ». Le texte de cette résolution a été distribué le 13 septembre en tant que document du Conseil de sécurité⁶ et est mis à la disposition de tous les membres de l'Organisation des Nations Unies.

37. Les Canadiens sont atterrés par l'indifférence continue dont fait montre le Gouvernement soviétique face aux communications canadiennes officielles dans cette

affaire. Une dépêche de l'Agence TASS est une réponse insolente à une demande raisonnable d'information.

38. Une institution des Nations Unies, l'OACI, procède effectivement maintenant à une enquête impartiale pour déterminer d'urgence les circonstances de l'incident. Elle passe également en revue les moyens qui pourraient permettre d'empêcher que se reproduise pareille tragédie. Les Canadiens s'attendent de la part des autorités soviétiques à ce qu'elles collaborent pleinement avec l'OACI.

39. L'inefficacité du Conseil dans cette affaire fournit la preuve de la nécessité pour les membres du Conseil de trouver des moyens plus souples et plus imaginatifs pour s'occuper des conflits. J'espère que les membres du Conseil pourront s'entendre sur les mesures concrètes suivantes. Premièrement, le Secrétaire général devrait utiliser davantage les pouvoirs qui lui sont confiés en vertu de l'Article 99 pour attirer l'attention du Conseil sur les situations de crise réelles ou potentielles. Pour ce faire, il faudrait lui donner de plus grands pouvoirs d'enquête. Deuxièmement, le Conseil devrait se réunir de façon officielle afin de prévenir des crises éventuelles en examinant les conflits dès leur commencement au cours de sessions à huis clos avec le Secrétaire général. Troisièmement, le Secrétaire général doit se voir doté de ressources humaines et matérielles supplémentaires de façon qu'il puisse utiliser plus efficacement ses « bons offices » et faciliter ainsi le règlement des différends.

40. Il ne s'agit pas de mesures révolutionnaires. Elles peuvent être prises sur la base d'un pouvoir déjà existant et en réallouant les ressources. Ces mesures seraient pourtant concrètes et utiles. Elles faciliteraient des progrès tangibles sur des problèmes spécifiques dont nous avons besoin avec une telle urgence. Le Secrétaire général a assumé ses responsabilités de façon exemplaire. Mais il n'a pas de pouvoirs surnaturels, ni hélas de pouvoirs supranationaux. Nous devons également, en tant que gouvernements membres, assumer nos responsabilités.

41. Le Secrétaire général vient de nous rendre compte d'un problème qu'il est impératif de régler, celui de la Namibie. Presque cinq années jour pour jour se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 (1978). Les questions en suspens concernant son application ont, pour la plupart, été réglées au prix de concessions de la part de toutes les parties.

42. Il n'existe aucune excuse pour des délais supplémentaires. Le retrait des troupes cubaines en Angola, condition préalable posée par l'Afrique du Sud pour la mise en application de cette résolution, ne peut servir à légitimer l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. La question de principe est claire. La Namibie doit accéder à l'indépendance, quelle que soit l'issue en Angola.

43. Le Secrétaire général a décrit très clairement les réalités politiques dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité : si la résolution 435 (1978) n'est pas appliquée rapidement, il s'ensuivra d'autres conséquences désastreuses; et pour atteindre cet objectif, il faut un effort résolu de la part de toutes les parties concernées, surtout celles qui le sont directement.

44. La première étape est claire. L'Afrique du Sud doit cesser ses incursions et son intervention en Angola. Elle ne doit pas chercher à façonner unilatéralement l'avenir de cette région : les frontières et les droits souverains doivent demeurer inviolés.

45. Deuxièmement, le Président de l'Angola a réaffirmé que son pays ne désirait nullement compter sur des troupes étrangères, ni les autoriser à rester là-bas une fois que l'Angola ne sera plus menacé. Il est donc urgent d'adopter des mesures en vue de renforcer la confiance

et de diminuer les tensions entre les parties directement concernées.

46. Troisièmement, il est essentiel de mettre en œuvre en 1984 la résolution 435 (1978), faute de quoi il ne pourra y avoir de paix dans cette région. Ceux qui militent en faveur de la paix sauront relever ce défi.

47. Il devrait y avoir une quatrième étape. La CNUCED étudie actuellement les besoins sociaux et économiques de la Namibie. La communauté internationale devra venir en aide à une Namibie indépendante. Le Canada, pour sa part, est prêt à contribuer à la réalisation de cet objectif.

48. L'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique et celle du Kampuchea par le Viet Nam continuent de défier les résolutions de l'Assemblée. La semaine dernière les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] ont avancé des propositions constructives en vue de trouver une solution au problème du Kampuchea [voir A/38/441]. Sur la question de l'Afghanistan d'autre part, le Secrétaire général et son représentant personnel ont fait des efforts pour qu'ait lieu un véritable dialogue. Mais l'obtention d'une solution équitable nécessitera de l'Union soviétique qu'elle fasse montre d'un plus grand sens de responsabilité.

49. Le Canada a participé à 15 forces de maintien de la paix et équipes d'observation de l'ONU. Les opérations de maintien de la paix peuvent être un instrument important de promotion du règlement pacifique des différends. Ainsi, la présence de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a empêché la reprise des luttes intercommunautaires et a contribué à maintenir l'ordre public. Cependant, il n'y a encore aucune solution aux problèmes fondamentaux de l'île. Le Secrétaire général et son représentant ont récemment présenté des idées valables sur les façons de parvenir à un règlement. Mais aucun règlement juste et durable ne saurait intervenir tant que les parties elles-mêmes ne seront pas disposées à s'engager sérieusement à négocier. L'établissement de la paix doit être considéré comme le pendant du maintien de la paix.

50. La situation alarmante qui sévit en Amérique centrale continue de nous préoccuper. Les solutions politiques aux problèmes de la région tardent à venir. C'est pourquoi nous avons accueilli favorablement l'initiative du groupe de Contadora en vue de trouver une voie de réconciliation, de concert avec les cinq pays d'Amérique centrale. Nous sommes persuadés que seuls les pays de la région peuvent trouver des solutions durables à leurs problèmes; cette approche est d'ailleurs tout à fait conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies. L'initiative du Groupe de Contadora fournit un cadre pour la stabilité et la coopération qui permettra de s'attaquer aux problèmes fondamentaux de la région de manière plus constructive qu'en ayant recours à des moyens militaires.

51. Le succès ou l'échec de cette initiative dépendra avant tout de la réaction concrète de toutes les parties intéressées à l'offre de « démilitarisation véritable » présentée à point nommé par le président Reagan. Il y a eu des réactions du Nicaragua et de Cuba, mais, jusqu'à présent, aucun dialogue ni diminution de l'activité militaire. Ces éléments sont essentiels à un règlement véritable de la situation en Amérique centrale. Le Canada serait prêt à appuyer des propositions concrètes du Groupe de Contadora pour mettre un terme au processus de militarisation, vérifier et superviser le retrait progressif de la région de tout le personnel militaire étranger.

52. Le Canada s'est engagé à appuyer ces mécanismes régionaux. Si les cinq pays d'Amérique centrale pouvaient s'entendre sur une approche commune de la planification économique et sociale, le Canada serait disposé à

augmenter sa contribution aux projets d'infrastructure régionale nécessaires. Nous sommes tout à fait disposés à continuer d'aider tous les pays de la région à résoudre leurs problèmes eux-mêmes. Toutefois, l'assistance du Canada ne sera accordée qu'une fois qu'ils auront décidé conjointement de rejeter toute présence militaire étrangère. Un effort commun de cette nature contribuerait à restaurer la stabilité politique et la confiance sans lesquelles les programmes de développement sont voués à l'échec.

53. Pour notre Organisation, ce sont sans doute les crises successives au Moyen-Orient qui constituent la question la plus décevante. La situation au Liban est particulièrement tragique. Nous espérons que le cessez-le-feu qui vient d'avoir lieu durera. Les problèmes internes de ce pays se sont compliqués en raison de l'intervention dans la région d'autres pays qui ont choisi, aux dépens du Liban, de poursuivre leurs propres intérêts sur le sol libanais. Le Canada appuie fermement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays. Les troupes étrangères doivent se retirer à moins que le Gouvernement légitime du Liban ne fasse expressément appel à leur présence. Nous devons tous œuvrer activement, par l'intermédiaire des Nations Unies et en recourant à tout autre moyen disponible, à la recherche d'une solution juste, fondée sur la réconciliation nationale.

54. Nous ne devons pas laisser d'autres événements détourner notre attention du conflit israélo-arabe. Au cours des 12 mois écoulés depuis notre dernière rencontre, il ne s'est rien produit qui puisse diminuer le besoin pressant de trouver une solution durable garantissant les droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à une patrie sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. J'encourage toutes les parties à faire preuve de modération. J'invite Israël à reconsidérer sa politique d'implantation de colonies. J'exhorte toutes les parties à entreprendre de véritables négociations. Je les invite à dire clairement, en termes non équivoques, qu'elles sont prêtes à reconnaître le droit de tous les États de la région, y compris Israël, de vivre en paix et en sécurité.

55. Les questions liées au désarmement et à la limitation des armements sont aujourd'hui devenues la préoccupation centrale. Les négociations entre les grandes puissances n'ont pas encore donné de résultats notables. L'annonce faite hier par le président Reagan nous permet d'espérer des progrès sur la question des forces nucléaires de portée intermédiaire. Les propositions qu'il a formulées représentent un pas important et sont le signe d'une nouvelle souplesse de la part des États-Unis qui, nous l'espérons, trouvera sa contrepartie chez les Soviétiques.

56. C'est aux grandes puissances qu'il revient de faire la contribution la plus importante au désarmement et à la limitation des armements. Parallèlement, nous devons nous assurer que les négociations multilatérales menées sous l'égide de l'ONU servent à renforcer le processus de désarmement et de contrôle des armements. Nous disposons déjà de mécanismes à cette fin, mais ceux-ci doivent se montrer plus efficaces. Par exemple, le Comité du désarmement a connu des succès mitigés l'an dernier.

57. Je regrette que le Comité du désarmement n'ait pas établi cette année un groupe de travail sur le contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ainsi que l'avait souligné le Premier Ministre, M. Trudeau, à la douzième session extraordinaire, que l'Assemblée a consacrée au désarmement, « nous ne pouvons pas attendre plus longtemps si nous voulons écarter les possibilités d'une guerre spatiale » [18^e séance, par. 88]. Nous devons agir promptement afin d'interdire l'introduction d'armes de guerre dans l'espace extra-atmosphérique. Je

ne peux que louer le groupe des 21 du Comité d'avoir reconnu l'urgence de la situation.

58. Pour ce qui est du Canada, après avoir déposé un document de travail de fond sur ce sujet en 1982^a, nous avons poursuivi notre programme de recherches sur les aspects tant juridiques que techniques de cette question. Nous espérons vivement voir s'établir un groupe de travail au début de la session de 1984. Nous sommes prêts à participer pleinement à l'examen en profondeur des problèmes qui se posent.

59. Il reste que le Comité du désarmement a effectivement réalisé des progrès importants dans le domaine des armes chimiques. Grâce à la coopération dont a pu bénéficier le président canadien du groupe de travail spécial des armes chimiques, nous disposons aujourd'hui pour la première fois d'un document complet renfermant les grandes lignes d'une convention sur l'interdiction du développement, de la production et du stockage des armes chimiques, ainsi que sur la destruction de ces armes. Le groupe de travail a été chargé d'entreprendre, dès le début de 1984, des négociations intensives sur le texte d'une convention.

60. Le souci du Canada d'éliminer la guerre chimique ne date pas d'aujourd'hui. Il remonte à la première guerre mondiale lorsque les troupes canadiennes ont été victimes de la première utilisation massive de gaz de combat. Les progrès technologiques sont venus, depuis lors, rendre les armes chimiques plus pernicieuses encore, comme l'ont malheureusement démontré les événements survenus en Asie du Sud-est au cours des dernières années. L'adoption, d'ici à la fin de 1984, d'un projet de convention sur les armes chimiques constituerait à cet égard une véritable réussite.

61. Nous reconnaissons qu'il nous faut absolument nous entendre sur des mesures de vérification afin de pouvoir réaliser des progrès réels dans les négociations internationales sur le désarmement et le contrôle des armements. Depuis la seconde guerre mondiale, le Canada attache une importance particulière à l'élaboration de mécanismes internationaux de vérification et a accordé une haute priorité à la recherche dans ce domaine. C'est ainsi que nous avons consenti des crédits accrus aux activités de recherche qui appuieront les aspects techniques et pratiques de la vérification. Nous espérons contribuer de façon concrète à l'efficacité du Comité du désarmement en partageant par son entremise le résultat de nos travaux sur la vérification.

62. Les institutions multilatérales connaissent dans la sphère économique les mêmes défis que dans le domaine politique. Nous avons déjà commencé à relever ces défis. L'an dernier, la coopération internationale a été renforcée par la série la plus intensive de consultations économiques de haut niveau depuis plusieurs années. Cette série de rencontres, qui nous a menés de la réunion commune FMI/BIRD, à Toronto en septembre dernier, à la première réunion en 10 ans, à l'échelon ministériel, des parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, puis à la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, à New Delhi, à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays industrialisés, à Williamsburg, et à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a été épuisante mais fort valable.

63. Ces consultations ont encouragé l'application dans un certain nombre de secteurs de mesures nationales se renforçant mutuellement. L'inflation et les taux d'intérêt nominaux ont heureusement régressé. En ce qui concerne l'endettement, nous avons assisté à un remarquable effort de coopération pour mener simultanément d'importantes

opérations de rééchelonnement. Le FMI a agi avec vigueur et souplesse. Les pays en développement ont adopté de courageux programmes de redressement pour rétablir l'équilibre de leur balance des paiements. Les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux ont maintenu leurs apports de ressources pour le développement. La réunion ministérielle du GATT a obligé les gouvernements à jeter un regard critique sur leur propre comportement et elle s'est traduite par des engagements renouvelés envers un système commercial multilatéral ouvert. A la conférence de Williamsburg, les grandes nations occidentales ont reconnu l'interdépendance fondamentale de l'économie mondiale. Les pays en développement, gravement touchés par la récession mondiale, doivent être associés pleinement à la reprise globale.

64. Il n'est évidemment pas question de nous reposer sur nos lauriers. Comme je l'ai dit à Belgrade, à la session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il n'y a pas de solution miracle à des problèmes profonds et qui sont ancrés dans l'économie mondiale. Si nous voulons transformer l'actuelle reprise partielle et hésitante en une reprise durable et généralisée, il nous faudra mener l'action sur plusieurs fronts. Il est essentiel de maintenir l'effort pour réduire les taux d'intérêt. Quant au problème de la dette, nous devons assurer un mouvement adéquat de crédits vers les pays débiteurs afin d'appuyer leurs efforts d'ajustement. Des crédits publics suffisants doivent être consentis par le biais du FMI et des institutions de développement, surtout aux pays à faible revenu, et les banques commerciales doivent continuer à jouer un rôle important dans le financement international. Les besoins de l'Association internationale de développement sont tout particulièrement aigus. Pour sa part, le Canada s'est à nouveau engagé à consacrer 0,5 p. 100 de son produit national brut à l'aide publique au développement d'ici à 1985 et à faire les meilleurs efforts pour atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 d'ici à 1990. Nous venons de déposer aujourd'hui nos instruments de ratification de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base⁹.

65. Pour ce qui est du commerce, les gouvernements et les institutions internationales doivent désormais unir leurs efforts pour veiller à l'exécution et au respect des engagements déjà pris à cet égard. Les promesses ne suffisent pas. Il nous faut agir de façon concrète si nous voulons renforcer la confiance dans le système des échanges et contribuer à la reprise de l'économie mondiale. Le Canada appuie activement les efforts déployés au sein du GATT et en d'autres organismes pour vérifier dans quelle mesure sont respectés les engagements de ne pas céder au protectionnisme. Pour résister aux pressions protectionnistes, les gouvernements doivent avoir la conviction qu'ils ne sont pas seuls à lutter, mais qu'au contraire ils participent à un effort vraiment collectif. Nous sommes conscients du rôle vital du commerce dans le processus de développement économique global, comme de l'importance des recettes d'exportation pour l'allègement des graves tensions qui pèsent sur la balance des paiements de bon nombre de pays. Ces efforts exigent notre attention et notre détermination.

66. Il existe un autre domaine où la coopération s'impose. Il s'agit de la coopération entre producteurs et consommateurs dans le secteur pétrolier. Les relèvements successifs des prix de l'énergie ont grandement contribué à accélérer l'inflation, à réduire la croissance réelle, à accentuer la crise de l'endettement et à assourdir le dialogue Nord-Sud. Producteurs et consommateurs ont maintenant la possibilité de collaborer, compte tenu de leurs énormes intérêts communs, à la conservation, à la

sécurité de l'approvisionnement, ainsi qu'à l'établissement d'un prix équitable et stable à long terme. Il se dégage aujourd'hui dans les relations entre consommateurs et producteurs un plus grand esprit de réalisme qui offre certains espoirs d'une discussion pragmatique des questions pétrolières et des problèmes connexes dans les années à venir.

67. La communauté internationale a consacré beaucoup trop de temps à tenter de concevoir de nouveaux mécanismes, et pas assez à mieux faire fonctionner ceux dont elle dispose déjà. Je suis encouragé par l'orientation pragmatique prise par le débat sur la réforme du système financier international. Le rapport du Groupe d'étude du Commonwealth sur les défis posés au système financier et commercial international représente une très utile contribution récente à ce débat. Nombre de ses recommandations visent tout d'abord à amener une plus grande coopération multilatérale dans le cadre des institutions existantes.

68. La même préoccupation — à savoir rendre plus efficaces les institutions existantes — a inspiré les efforts faits par mon pays au sein du Conseil d'administration du PNUD pour mieux assurer le système de financement de cette institution et renforcer son rôle comme fonds central d'appui de toutes les activités d'assistance technique au service du développement menées par les Nations Unies. Nous attachons également beaucoup d'importance à l'actuelle revue triennale des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Cette revue nous donne l'occasion de réaffirmer nos objectifs et fournit des lignes directrices pour une coopération pratique entre le Nord et le Sud.

69. J'ai mis l'accent sur les questions qui nous préoccupent le plus, tant au regard de la paix et de la sécurité que de la coopération économique. Il ne faudrait cependant pas que le souci tout naturel que nous inspirent ces secteurs-problèmes nous empêche de reconnaître et de faire connaître les réalisations du système des Nations Unies, trop souvent prises pour acquies. Quelques exemples suffiront.

70. Premièrement, les institutions spécialisées des Nations Unies continuent d'être le fer de lance de la coopération internationale dans nombre de secteurs techniques vitaux. L'OACI nous en offre l'exemple le plus récent. Il importe de faire en sorte que les institutions spécialisées réussissent effectivement à empêcher que des questions politiques non pertinentes viennent les détourner de leurs tâches principales.

71. Deuxièmement, des progrès lents mais constants ont été réalisés depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, dans le sens de la constitution d'un corps de traités, de mécanismes et de règlements internationaux qui devraient éventuellement couvrir toutes les violations flagrantes des droits de l'homme. Aucun gouvernement ne peut désormais prétendre que les violations des droits de l'homme ne relèvent que de sa juridiction propre. Les activités de l'ONU en matière de protection de ces droits sont menées de pair avec ses efforts pour coordonner l'assistance humanitaire aux réfugiés et aux victimes de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Avec le Secrétaire général, nous convenons que « l'être humain en tant qu'individu » est « l'ultime raison d'être de toutes nos activités » [A/38/1, p. 3].

72. Troisièmement, le système des Nations Unies reste à l'avant-garde du développement progressif du droit international. Des régimes juridiques novateurs ont vu le jour dans des domaines cruciaux comme le droit de la mer, l'espace extra-atmosphérique, l'aviation civile, les

télécommunications et le commerce. Toutefois, pour que le système puisse suivre les nouveaux développements et les nouvelles techniques, les considérations juridiques devront l'emporter sur les objectifs politiques.

73. Quatrièmement, le système des Nations Unies favorise activement la coopération internationale en vue de trouver une solution aux problèmes les plus tenaces de notre société. Une des propositions innovatrices qui seront examinées durant la présente session de l'Assemblée générale vise la création d'une commission internationale de l'environnement. La commission aurait pour tâche de s'attaquer à l'un des grands défis qui se posent à la communauté internationale, en étudiant l'incidence du développement économique et social sur l'environnement international et ce jusqu'en l'an 2000 et au-delà.

74. Si l'on veut que le système des Nations Unies puisse traiter de façon efficace l'ensemble des questions qui se posent actuellement, nous, les Etats Membres, devons nous en tenir aux règles de base du système. Le caractère universel du système reste essentiel à sa viabilité. Comme le stipule l'Article 4 de la Charte, peuvent devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies tous les Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte. Cette description s'applique certainement à la République de Corée qui, dans sa réaction à la tragédie du 1^{er} septembre et dans ses autres actions, a clairement donné la preuve de son sens des responsabilités et de son désir de paix.

75. Une autre obligation qu'impose aux Etats leur qualité de Membres réside dans le fait que les Etats Membres doivent payer leur quote-part des budgets de l'Organisation et résister à la tentation de refuser leur part de certaines parties de ces budgets. Sinon le système serait miné.

76. Cette semaine, nombre de chefs d'Etat et de gouvernement, dont le Premier Ministre du Canada, procèdent à des consultations ici même, à New York. C'est la preuve qu'ils ont toujours confiance dans les institutions multilatérales que nous avons eu tant de mal à créer. Le système des Nations Unies est peut-être encore loin de devenir, comme certains le voudraient, un gouvernement mondial capable d'imposer ses décisions. Mais il est tout aussi loin d'être dominé, comme d'autres voudraient nous le faire croire, par une « tyrannie de la majorité ». Nous devons aller au-delà de ces slogans. Nous devons donner un souffle nouveau à nos institutions multilatérales et ce par des moyens pratiques. Le Canada est prêt à œuvrer à la réalisation de cet objectif.

77. M. WU Xueqian (Chine) [*interprétation du chinois*]: Je voudrais, au nom de la délégation chinoise, adresser mes chaleureuses félicitations à M. Jorge Illueca à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Ses grands talents et sa vaste expérience sont l'objet d'une grande admiration. Je suis convaincu que, sous sa présidence, les travaux de la session seront dirigés de façon efficace et que l'Assemblée accomplira comme il convient toutes ses tâches.

78. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier son prédécesseur, M. Imre Hollai, pour la contribution positive qu'il a apportée à la trente-septième session.

79. C'est la première fois que j'assiste aux travaux de l'Assemblée générale à la tête de la délégation chinoise. Je suis très heureux de l'occasion qui m'est ainsi offerte d'échanger des vues avec mes collègues sur des problèmes internationaux d'intérêt commun.

80. La délégation chinoise présente ses sincères félicitations à Saint-Christophe-et-Nevis à l'occasion de sa récente accession à l'indépendance et lui souhaite une chaleureuse bienvenue aux Nations Unies.

81. Défendre la paix mondiale est, à l'heure actuelle, la tâche la plus importante de l'humanité et le principal souci de tous les peuples du monde. Le peuple chinois, qui travaille avec acharnement à la modernisation de son pays et à l'élévation de son niveau de vie, désire ardemment un environnement international de paix durable. Comme les autres peuples du monde, nous portons un grand intérêt à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, nous devons voir la dure réalité en face. Le monde actuel est loin d'être tranquille, en proie comme il est aux tensions et aux désordres.

82. La course folle aux armements qui s'est engagée entre les superpuissances et leur querelle à propos de la question du déploiement des armes nucléaires à portée intermédiaire ont placé l'Europe dans un état d'affrontement intense. L'agression des hégémonistes dans le tiers monde et leur rivalité ont engendré fréquemment des guerres et des situations de crise en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Certains pays développés rejettent sur d'autres le poids de leur crise économique, ce qui entraîne d'énormes difficultés économiques pour un grand nombre de pays en développement. Tout cela a causé bien des malheurs pour de nombreux pays et fait planer de graves menaces sur la paix mondiale.

83. Les peuples du monde se rendent de plus en plus compte que ce n'est qu'en s'opposant résolument à l'hégémonisme qu'il sera possible de sauvegarder efficacement la paix mondiale. Les nombreux pays du tiers monde et les peuples du monde entier sont davantage unis dans leur lutte contre l'expansion, l'agression et la politique du plus fort, si bien que les superpuissances font face à une plus grande opposition et ont de plus en plus de mal à poursuivre leur politique hégémoniste. Nous sommes certains que la paix mondiale peut être préservée, à condition que les peuples du monde s'unissent véritablement et luttent fermement contre l'hégémonisme sous toutes ses manifestations.

84. Tous les pays et les peuples épris de paix souhaitent ardemment le désarmement et l'ont fait savoir par divers moyens. Le mouvement pacifiste massif qui s'est développé ces dernières années dans un certain nombre de pays reflète, à en juger par sa principale tendance, les profondes aspirations à la paix de ceux qui ont été victimes des désastres causés par deux guerres mondiales et qui doivent faire face aujourd'hui à la menace croissante d'une guerre nucléaire. Leurs aspirations sont tout à fait compréhensibles et méritent notre sympathie.

85. L'expérience montre que tout progrès réel en matière de désarmement suppose avant tout la volonté réelle de désarmer. Vingt années se sont écoulées depuis la signature en 1963 du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Durant cette période, les deux superpuissances ont eu plusieurs discussions sur le désarmement et sont parvenues à certains accords. Mais, quel en a été le résultat ? Leurs armements, principalement les armements nucléaires, n'ont fait qu'augmenter et se perfectionner en dépit de toutes les négociations sur les réductions. Leurs dépenses militaires annuelles représentent plus de la moitié de l'ensemble des dépenses militaires mondiales. Et plus de 95 p. 100 des armes nucléaires existant dans le monde sont aux mains des deux superpuissances. Elles-mêmes reconnaissent être en possession depuis longtemps de ce qu'on appelle la capacité de « surdestruction ». Une fois celle-ci mise en œuvre, ce sont toujours les peuples du monde qui en seront les victimes. Aujourd'hui, la course aux armements entre les deux superpuissances ne se déroule pas seulement sur terre, sur mer et dans les airs mais s'est étendue à l'espace extra-atmosphérique. La réalité, c'est que, malgré toutes

les négociations sur le désarmement, la course aux armements s'intensifie de plus belle, chacune des deux superpuissances cherchant à prendre le dessus sur l'autre. On ne peut s'empêcher de se demander si les deux superpuissances désirent sincèrement le désarmement. Renonceront-elles à la menace nucléaire et au chantage nucléaire pour laisser les autres vivre en paix ne serait-ce que pour un temps ? Si elles ne peuvent prouver leur bonne foi, leurs paroles et leurs propositions, aussi belles qu'elles paraissent et aussi nombreuses qu'elles soient, n'auront pour effet que de couvrir leurs efforts constants en vue d'accroître leurs arsenaux nucléaires et de tromper l'opinion internationale.

86. Dans les circonstances actuelles, il est naturel que l'on exige des deux superpuissances nucléaires dotées des plus grands arsenaux qu'elles procèdent les premières au désarmement en réduisant leurs stocks d'armements nucléaires et classiques dans de fortes proportions et en détruisant les stocks d'armements ainsi réduits, avant qu'il ne soit question de réduction d'armements de la part d'autres pays.

87. La Chine aspire à la paix et se prononce en faveur du désarmement. Nous sommes pour le désarmement authentique et contre un désarmement fictif, c'est-à-dire contre l'expansion des armements sous couvert de négociations sur le désarmement. Le Gouvernement chinois, de concert avec de nombreux pays du tiers monde, a déployé d'inlassables efforts pour contribuer à la réalisation d'un désarmement véritable.

88. La Chine a toujours préconisé l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. La Chine a clairement déclaré, après l'essai réussi de sa première bombe atomique en 1964, que c'était dans le but de se défendre qu'elle mettait au point des armes nucléaires et qu'à aucun moment et en aucune circonstance elle ne serait la première à les utiliser. La Chine a été le premier Etat à proposer que les pays nucléaires s'engagent à ne pas utiliser les armes nucléaires les uns contre les autres et le premier Etat à prendre l'engagement de ne pas utiliser les armes nucléaires contre les pays non nucléaires et les zones dénucléarisées. La Chine respecte et soutient les propositions des pays non nucléaires pour la création de zones dénucléarisées ou de zones de paix. La Chine soutient l'idée de mener de front le désarmement nucléaire et le désarmement classique. La Chine est pour la conclusion au plus tôt d'une convention sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques.

89. A la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, la Chine a présenté des propositions concernant la cessation de la mise au point des armes nucléaires et leur réduction par les pays dotés de ces armes¹⁰ et elle a demandé aux deux superpuissances de prendre la tête pour adopter des mesures concrètes visant à réduire considérablement les armes nucléaires et les vecteurs en leur possession. En vue de faire avancer le désarmement, nous sommes disposés à faire encore un effort, en proposant que, lorsque l'Union soviétique et les Etats-Unis auront entrepris les premiers des actions concrètes pour mettre fin à l'expérimentation, au perfectionnement et à la production des armes nucléaires et auront abouti à un accord sur la réduction de 50 p. 100 de leurs armes nucléaires et vecteurs de tout type, une conférence internationale largement représentative réunissant tous les pays nucléaires soit convoquée afin de négocier la réduction générale des armes nucléaires par tous les pays nucléaires. Nous espérons que cette proposition trouvera un écho favorable.

90. Il y a 30 ans, au cours des négociations sino-indiennes, en décembre 1953, le premier ministre Chou

En-lai a avancé pour la première fois les cinq principes de la coexistence pacifique, à savoir : respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, non-agression mutuelle, non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures, égalité et avantages réciproques, coexistence pacifique. Ces principes sont l'expression concertée de la volonté commune des peuples du monde de sauvegarder leur indépendance et leur souveraineté nationales et de promouvoir la paix mondiale. Ils correspondent parfaitement aux buts de la Charte des Nations Unies. Durant ces trois décennies, ils ont été acceptés par la communauté internationale comme étant les normes fondamentales régissant les rapports d'Etat à Etat et ont joué un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Or il est à regretter que la coexistence pacifique entre les Etats et surtout l'indépendance et la sécurité des pays du tiers monde aient été constamment en butte à de graves menaces et à des violations de la part de l'impérialisme, de l'hégémonisme et du colonialisme.

91. Le fond du problème du Kampuchea, c'est essentiellement que les autorités vietnamiennes, épaulées par une superpuissance, se sont livrées ostensiblement à l'agression armée et à l'occupation militaire du Kampuchea en empiétant brutalement sur son indépendance et sa souveraineté. L'invasion et l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam durent depuis plus de quatre ans. Elles n'ont pas seulement causé de profondes souffrances au peuple kampuchéen, mais elles ont aussi fait peser une grave menace sur la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est. Le Viet Nam a refusé, jusqu'ici, de retirer ses troupes, bloquant ainsi la solution du problème du Kampuchea qui tarde depuis si longtemps. Pour se tirer d'affaire, il a fabriqué toutes sortes de prétextes, allant jusqu'à prétendre que le problème du Kampuchea serait « un problème entre la Chine et le Viet Nam ». Ce n'est autre chose que sophisme et diffamation.

92. L'Assemblée générale, lors de ses quatre sessions précédentes, a adopté des résolutions à une majorité écrasante, et la Conférence internationale sur le Kampuchea tenue en juillet 1981 a publié une déclaration¹¹. Toutes deux ont exigé le retrait total des troupes vietnamiennes du Kampuchea afin de permettre au peuple de ce pays de décider de son propre destin, à l'abri de toute ingérence étrangère. Comment pourrait-on présenter le problème du Kampuchea comme étant seulement un différend entre la Chine et le Viet Nam ? Si différend il y a, c'est bien celui entre, d'une part, les autorités vietnamiennes qui ont grossièrement foulé aux pieds la Charte des Nations Unies et, d'autre part, la communauté internationale qui la défend avec fermeté.

93. Nombre de pays ont tenté plus d'une fois de sortir le problème kampuchéen de l'impasse et d'y apporter une solution politique. Le Gouvernement chinois, de son côté, a formulé, le 1^{er} mars dernier, sa proposition sur le règlement du problème du Kampuchea et l'amélioration des relations sino-vietnamiennes. Tout comme les pays de l'ANASE et tous les autres pays épris de paix et de justice, la Chine espère qu'après le retrait des troupes vietnamiennes le Kampuchea deviendra un Etat indépendant, pacifique, neutre et non aligné, et que des élections libres y seront organisées, sous la supervision des Nations Unies, pour que le peuple kampuchéen choisisse lui-même le système politique et les dirigeants du gouvernement de son pays. Nous sommes disposés à souscrire, avec les autres pays concernés, à une garantie internationale. Nous souhaitons aussi que les pays de l'Asie du Sud-Est, se basant sur les principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures, réaliseront la paix et la stabilité dans la région. Nous sommes prêts à mettre au point

des relations d'amitié et de bon voisinage avec tous les pays l'Asie du Sud-Est, y compris le Viet Nam. Aujourd'hui, le cœur du problème est que le Viet Nam doit se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale et à la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea, s'engager à retirer inconditionnellement la totalité de ses troupes du Kampuchea et agir en conséquence. C'est là la condition absolue du règlement politique du problème kampuchéen.

94. La question de l'Afghanistan est aussi un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale. L'agression armée de l'Afghanistan par l'Union soviétique constitue une grave violation de l'indépendance et de la souveraineté de ce pays, réduisant des millions d'Afghans à l'état de réfugiés. C'est une chose rare dans l'histoire moderne des relations internationales. La communauté internationale exige vigoureusement que les troupes étrangères se retirent de l'Afghanistan immédiatement, inconditionnellement et totalement, et que soient respectés pleinement l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le statut d'Etat non aligné de ce pays.

95. Le Gouvernement chinois appuie fermement cette juste demande. Nous sommes en faveur d'un règlement politique de la question afghane, et certains pays ont déployé des efforts multiples en vue de promouvoir les négociations indirectes grâce aux bons offices des Nations Unies. Cependant, toute solution politique doit être en accord avec les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment avec le principe clef du retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes étrangères. La formule « garantie avant le retrait » équivaut évidemment à mettre la charrue avant les bœufs et son but n'est rien d'autre que de légaliser l'intervention et l'occupation militaires soviétiques et de retarder le retrait. Nous estimons qu'une garantie internationale est nécessaire, et la Chine est disposée à s'associer aux autres pays concernés pour y souscrire, mais cela ne pourra intervenir qu'après et non avant le retrait de toutes les troupes étrangères de l'Afghanistan et la restauration de l'indépendance et de la souveraineté de ce pays. A présent, une solution politique véritable dépend de la question de savoir si l'Union soviétique acceptera ou non de s'engager publiquement à procéder au retrait de ses troupes et à établir un calendrier. A défaut, aucun effort tendant au règlement politique ne saurait aboutir.

96. La situation dans la péninsule coréenne est également préoccupante. La division de la Corée en deux parties, le Nord et le Sud, dure depuis déjà plus de 30 ans, ce qui non seulement va à l'encontre des aspirations de tout le peuple coréen, mais aussi empêche le relâchement de la tension dans la région. Le Gouvernement et le peuple chinois soutiennent totalement la proposition raisonnable du président Kim Il Sung sur la réunification indépendante et pacifique de la Corée et l'établissement d'une République confédérale de Koryo. Les Etats-Unis doivent cesser leur ingérence dans les affaires intérieures de la Corée et retirer sans tarder toutes leurs troupes de Corée du Sud conformément à la résolution pertinente adoptée à la trentième session de l'Assemblée générale [résolution 3390 (XXX)], afin que le problème coréen soit réglé par le peuple coréen lui-même sans ingérence des forces extérieures.

97. La situation au Moyen-Orient est tendue et agitée depuis des années. La raison cruciale en est que les autorités israéliennes se livrent impudemment à l'agression et à l'expansion contre les pays arabes et foulent aux pieds les droits nationaux du peuple palestinien, et que leur arrogance est encouragée par la partialité des Etats-Unis en leur faveur. Lorsque l'Assemblée générale était en

session l'année dernière, les troupes d'agression israéliennes ont massacré de sang-froid des civils libanais et palestiniens innocents, et, au moment où s'ouvre ici la présente session, le Liban se trouve menacé de partition. Israël parle toujours de la nécessité de garantir « sa sécurité et sa survie » en vue de justifier son agression et son expansion. Or la réalité actuelle est qu'Israël non seulement empêche avec insolence le peuple palestinien de recouvrer ses droits nationaux, mais menace aussi la sécurité des pays arabes sans la moindre retenue.

98. Arrêter l'agression israélienne, telle est la clé du maintien de la paix au Moyen-Orient. Israël doit évacuer le Liban et tous les territoires arabes qu'il occupe, et le peuple palestinien doit être rétabli dans ses droits nationaux.

99. L'unité des pays arabes est la garantie fondamentale permettant de contrecarrer l'agression et l'expansion israéliennes et de résoudre le problème du Moyen-Orient. Un adage chinois dit : « Si les frères se querellent chez eux, comment pourront-ils résister à l'attaque venant de l'extérieur ? » Nous souhaitons sincèrement que les pays arabes et tous les groupes palestiniens recherchent un terrain d'entente sur les grands problèmes, tout en laissant de côté les petites divergences, et renforcent l'unité dans la lutte commune contre l'ennemi. Le Gouvernement et le peuple chinois se rangeront fermement, comme par le passé, aux côtés des peuples arabes et soutiendront résolument leur juste lutte. Nous avons la profonde conviction que tous les agresseurs seront punis en fin de compte. La victoire finale appartiendra à coup sûr au peuple arabe uni.

100. Les autorités sud-africaines persistent dans leur politique raciste, maintiennent la Namibie sous leur occupation illégale et lancent de façon répétée des incursions militaires et des provocations armées contre des pays voisins. Voilà la cause première de la situation turbulente en Afrique australe. Pour défendre la paix et la tranquillité dans cette région, la nécessité s'impose de prendre des sanctions sévères contre les autorités racistes sud-africaines et d'assurer l'indépendance de la Namibie conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est totalement injustifié d'essayer de lier l'indépendance de la Namibie au retrait des troupes cubaines de l'Angola, car il s'agit de deux problèmes de nature différente. Sur quoi se fonde-t-on pour entraver l'indépendance d'un pays en invoquant la présence de troupes étrangères dans un autre ? Le peuple namibien exige catégoriquement l'indépendance au plus tôt. Sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], il mène à cette fin une lutte de longue haleine. Aucune force ne saurait empêcher l'indépendance et la libération de la Namibie.

101. Le conflit au Tchad se complique de jour en jour par suite de l'intervention de forces extérieures. La majorité des pays africains se prononcent pour la recherche d'une solution par l'intermédiaire de l'OUA, rejettent l'intervention des forces extérieures et préconisent le règlement du litige interne du Tchad par voie de négociations et non par la force. Le Gouvernement chinois soutient cette juste position. Nous sommes d'avis que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Tchad doivent être respectées, que ses affaires intérieures doivent être réglées par le peuple tchadien lui-même et que toutes les interventions extérieures doivent cesser sans tarder.

102. La tension en Amérique centrale a encore empiré ces derniers mois. Ne sont admissibles ni le recours au bluff militaire pour freiner la lutte des peuples d'Amérique centrale pour la démocratie et la réforme sociale, ni les infiltrations en exploitant les mouvements nationaux et démocratiques de la région. Nous maintenons depuis

toujours que les problèmes des pays d'Amérique centrale doivent être résolus par leurs peuples respectifs, que les controverses entre eux doivent être réglées pacifiquement sur la base du respect mutuel de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et qu'aucune force extérieure n'a le droit d'intervenir. Le Gouvernement chinois appuie la position du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique latine contre la tentative des superpuissances de placer l'Amérique centrale dans l'orbite de leur rivalité et de leur confrontation, et il les soutient dans leurs efforts pour préserver le droit à l'autodétermination des peuples d'Amérique centrale et pour atténuer la tension dans la région. Le problème des îles Malvinas reste un sujet de préoccupation générale. Nous estimons que la revendication par l'Argentine de sa souveraineté sur ces îles doit être respectée par la communauté internationale et que la résolution 37/9 adoptée à la trente-septième session doit être mise en application.

103. Face à la situation mondiale marquée de tensions et d'agitations, nous engageons tous les pays à observer strictement les principes fondamentaux de la coexistence pacifique dans leurs relations mutuelles, à condamner et à arrêter résolument tout acte contraire à ces principes, en vue de défendre les buts de la Charte des Nations Unies et de promouvoir la noble cause de la paix mondiale et du progrès de l'humanité.

104. Le problème du développement est l'un des problèmes les plus importants de nos jours, qui concerne non seulement la sauvegarde de l'indépendance nationale et le développement de l'économie nationale des pays en développement, mais encore l'ensemble de l'économie mondiale, la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui, nombre de pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont accédé à une nouvelle période historique, celle de la consolidation de l'indépendance politique par l'indépendance économique. Ils ont obtenu des succès réjouissants dans leur édification économique, mais ils ont rencontré aussi de grandes difficultés. En particulier, sous l'impact de la crise économique mondiale, certains pays développés ont essayé de se débarrasser de leurs problèmes en rejetant les conséquences de la crise sur autrui. Ceci a amené le chaos dans les pays en développement et a placé beaucoup d'entre eux dans une situation économique des plus sombres depuis leur indépendance. Nous souhaitons que ces pays développés voient plus loin, car les économies des différents pays du monde sont étroitement liées et l'économie des pays en développement constitue une importante composante de l'économie mondiale. Si leurs difficultés économiques restent sans solution ou même s'aggravent, l'ensemble de l'économie mondiale en pâtira inmanquablement. En essayant de nuire aux autres, les pays développés finiront par se nuire à eux-mêmes et il leur sera difficile d'assurer une reprise et une croissance stables de leur économie.

105. En avril dernier, la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77, tenue à Buenos Aires, a indiqué que la crise économique mondiale actuelle est aussi structurelle que périodique. Elle a demandé à la communauté internationale de faire le maximum d'efforts pour y trouver une solution globale et pour définir un ensemble de politiques et de mesures complémentaires et coordonnées à court et à long terme. Le Gouvernement chinois soutient les diverses propositions concrètes avancées à cette fin par le Groupe des 77. Prendre des mesures d'urgence dans les domaines qui sont vitaux pour les pays en développement et opérer des réformes nécessaires dans les relations économiques internationales est devenu une tâche de plus en plus pressante. Nous sommes toujours d'avis que l'objectif à long terme qu'est l'instauration d'un nouvel ordre économique international doit être combiné avec le

règlement des problèmes qui appellent une solution immédiate. Pour promouvoir le dialogue Nord-Sud et le sortir de l'impasse actuelle, la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue en mars à New Delhi, a proposé que les négociations globales soient menées par étapes et que certains problèmes urgents qui se posent dans des domaines précis soient choisis comme le sujet essentiel des négociations globales de la première étape. C'est là une proposition raisonnable qui, jusqu'à nos jours, n'a pas été acceptée par les principaux pays développés. La juste proposition du Groupe des 77 n'a pas reçu non plus de réponse positive de la part des pays développés à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue récemment. Nous souhaitons que les principaux pays développés, notamment les Etats-Unis, répondent favorablement à la demande des pays en développement en changeant leur position rigide et en faisant preuve de sagesse et de sincérité quant à la promotion du dialogue Nord-Sud et à l'amélioration des relations Nord-Sud.

106. Au moment où le dialogue Nord-Sud piétine, la coopération Sud-Sud fait progressivement son chemin. Cette coopération constitue un nouveau type de relations économiques internationales. Etendre la coopération Sud-Sud, opter pour l'autonomie collective, édifier une économie nationale indépendante et réduire la dépendance vis-à-vis des pays développés, voilà une voie sûre permettant la prospérité économique des pays en développement et le renforcement de leur puissance économique. L'intensification de la coopération Sud-Sud ne saurait, bien entendu, se substituer au dialogue Nord-Sud, ni alléger les devoirs des pays développés envers les pays en développement; elle donne plutôt une impulsion à ce dialogue. La Chine, en tant que pays socialiste en développement et membre du tiers monde, a eu une expérience historique similaire à celle vécue par les autres pays du tiers monde et se trouve aujourd'hui confrontée aux mêmes tâches que ces derniers.

107. Pour développer nos relations économiques avec l'extérieur et renforcer la coopération Sud-Sud, le premier ministre Zhao Ziyang, au cours de sa récente visite en Afrique, a énoncé les quatre principes suivants : « égalité et avantages réciproques, résultats pratiques, diversité des formes et développement commun ». Nous entendons, conformément à ces principes, explorer avec les autres pays en développement les moyens de parvenir à une coopération active.

108. Dans le but de mener à bien son œuvre de modernisation, d'assurer sa sécurité nationale et de contribuer à la sauvegarde des intérêts fondamentaux des peuples du monde, la Chine est disposée à joindre ses efforts à ceux des autres pays du monde pour défendre la paix mondiale. Nous poursuivrons sans défaillance notre politique extérieure indépendante. Nous nous opposons à tout hégémonisme. Nous nous efforçons de maintenir et de développer des relations normales avec tous les pays sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique et nous persisterons invariablement dans notre politique d'ouverture vers l'extérieur tout en comptant sur nos propres forces. Nous accordons une importance toute particulière au renforcement de la solidarité et de la coopération avec les autres pays du tiers monde. Nous appuyons le Mouvement des pays non alignés qui joue un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix mondiale. Nous nous efforçons avec un intérêt soutenu de développer des relations de bon voisinage et d'amitié avec nos voisins. Nous déployons des efforts constants pour développer nos bonnes relations avec les pays développés d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord et d'Océanie.

Nous nous employons à améliorer et à renforcer nos relations avec les pays d'Europe de l'Est. En ce qui concerne les Etats-Unis et l'Union soviétique, nous souhaitons également que les obstacles dans nos relations puissent être aplanis et que des relations normales puissent être entretenues et développées avec eux sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Nous sommes convaincus que cela non seulement profite aux peuples des différents pays, mais correspond également aux intérêts de la paix mondiale.

109. En tant que l'un des pays fondateurs de l'ONU, la Chine accorde depuis toujours une grande importance au rôle de l'Organisation. Nous constatons que, grâce aux efforts conjugués des Membres, surtout ceux du tiers monde, l'ONU a joué, ces dernières années, un rôle positif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans la décolonisation et dans la promotion de la croissance économique. Nous ne pouvons pas souligner, cependant, que bon nombre de résolutions justes adoptées par l'ONU n'ont pas été appliquées, ce qui rend cette organisation assez faible pour ce qui est du règlement de nombreux problèmes d'importance majeure. Les membres permanents du Conseil de sécurité ont la responsabilité spéciale de remédier à cet état de choses regrettable. Nous apprécions les propositions sur le renforcement du rôle des Nations Unies, formulées par le Secrétaire général dans son rapport annuel. Nous appuyons les idées émises par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés sur la démocratisation des relations internationales. Nous œuvrons avec les autres pays pour que l'ONU joue un rôle plus positif et plus utile dans la réalisation des buts et principes de la Charte.

110. M. DHANABALAN (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis de féliciter M. Illueca de son élection à la présidence pour la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Sa compétence et sa réputation d'intégrité et de bonne volonté sont connues de tous. Je suis persuadé que nous n'aurons qu'à nous féliciter de sa présidence. Qu'il me soit également permis de remercier le Secrétaire général des efforts qu'il ne cesse de déployer pour promouvoir les objectifs des Nations Unies.

111. Ce mois, le monde a condamné une superpuissance pour avoir abattu un avion civil, tuant les 269 passagers à bord. Bien que l'OACI poursuive son enquête sur cette tragédie, deux faits sont incontestables. Premièrement, la conduite de l'Union soviétique en détruisant l'avion civil et en refusant aux opérations de recherche et de sauvetage l'accès à ses eaux viole les normes de l'aviation civile internationale. Deuxièmement, le droit national de l'Union soviétique, qui permet la destruction d'un avion civil intrus, n'est pas conforme aux obligations internationales de l'Union soviétique. Par conséquent, nous nous unissons aux peuples du monde entier qui ont lancé un appel à l'Union soviétique pour qu'elle reconnaisse sa responsabilité dans cette tragédie, pour qu'elle dédommage les victimes et pour qu'elle adapte son droit national à ses obligations internationales.

112. Il est malaisé d'identifier un problème politique ou un conflit où les perspectives de progrès à court terme semblent prometteuses. Au Moyen-Orient, la paix dans la justice continue de nous échapper. Les Palestiniens continuent de se voir priver de leur droit à l'autodétermination et de leur propre patrie. Les efforts qui sont déployés pour convaincre les forces étrangères de se retirer du Liban n'ont pas encore été couronnés de succès.

113. L'Union soviétique et le Viet Nam continuent de défier la communauté internationale alors que leurs

armées occupent l'Afghanistan et le Kampuchea, respectivement. La puissance militaire n'a cependant pas réussi à étouffer l'âme de la résistance. Les forces nationalistes en Afghanistan et au Kampuchea prennent de plus en plus d'ampleur et veillent à ce que les envahisseurs continuent de payer un prix élevé.

114. Nous, au sein de l'ANASE, continuons de rechercher un règlement politique au problème du Kampuchea. Nos propositions garantiraient les intérêts légitimes de tous les pays de l'Asie du Sud-Est et le droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen. La majorité écrasante de la communauté internationale a entériné nos propositions, mais Hanoï a refusé de relâcher son emprise sur le Kampuchea. La tragédie, c'est que le peuple du Kampuchea souffre. Nous, au sein de l'ANASE, invitons le Viet Nam à s'associer à la recherche d'une solution permettant le retrait complet des forces vietnamiennes et la création d'un Kampuchea neutre.

115. Le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie n'est pas mis en œuvre parce que l'Afrique du Sud insiste pour subordonner son application au retrait des forces étrangères d'un pays voisin. Les négociations entre les communautés de Chypre s'étiolent sans progrès. En Amérique centrale, le sang continue de couler. Il n'y a pas de solutions toutes faites, mais il est nécessaire d'adopter des réformes économiques et politiques réelles. Les pays de la région doivent avoir les moyens de résister à la subversion et à l'insurrection fomentées à l'étranger. Les réformes et les problèmes nationaux ne peuvent servir de prétexte à l'ingérence externe.

116. Je pourrais dresser une longue liste des affres dans lesquelles le monde se débat. Nous ne sommes pas plus proches que nous l'étions l'an dernier de la solution des conflits et des tensions qui nous préoccupaient alors. Cependant nous semblons nous retrouver cette année dans des circonstances un peu moins lugubres. Le fait que les pays industrialisés du Nord semblent enfin se sortir lentement de la récession nous permet de faire preuve d'un optimisme prudent.

117. Tous les pays du tiers monde ne profiteront pas de la reprise économique du Nord. La vérité implacable est que la reprise au Nord ne se fera sentir au Sud que de façon lente, inégale et imparfaite. Mais nous ne pouvons nier que la reprise nous permet d'espérer que le pire est derrière nous.

118. Il n'y a cependant aucune raison de faire preuve d'optimisme. Personne ne sait combien de temps la relance va durer. Elle pourrait être étouffée par des taux d'intérêt élevés, ou encore le problème de l'endettement des pays les moins développés pourrait entraîner la destruction du système bancaire, avec toutes les conséquences qui en découleraient pour chacun d'entre nous. Qui plus est, la fin de la récession ne signifie pas nécessairement, pour la plupart d'entre nous, que nous nous rapprocherons des objectifs économiques et sociaux pour lesquels nous avons tant lutté.

119. Depuis à peu près 10 ans, les pays du tiers monde cherchent à s'organiser politiquement et économiquement pour faire prendre conscience aux pays développés de la nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique international. Jusqu'à présent, les résultats enregistrés n'ont pas été très encourageants. Dans la plupart des cas, on a fait la sourde oreille à nos appels en faveur de réformes. C'était sans doute inévitable, alors que les pays développés étaient enlisés dans la récession.

120. Il serait encourageant de penser que la relance économique amènera l'adoption de mesures spéciales d'assistance au développement économique des pays du tiers monde.

121. La réalité, malheureusement, sera peut-être tout autre. Les pays du Nord sont de plus en plus occupés à résoudre les problèmes qui surgissent entre eux et, dans leur poursuite du bien-être et de la relance d'une économie internationale grabataire, ils accorderont peut-être une importance de plus en plus marginale aux pays du Sud. En outre, au Nord, on est de plus en plus convaincu que si le Sud ne se développe pas plus rapidement, c'est parce qu'il est doté de mauvaises politiques nationales. La bonne volonté, un sens de la culpabilité ou même l'intérêt personnel, quels que soient les motifs de ceux qui appuient vivement l'assistance spéciale aux pays du Sud, s'épuisent rapidement.

122. La relance ne se manifesterait donc pas par une reprise habituelle des affaires. Les industries des pays développés connaissent une période de changements techniques profonds qui vont restructurer l'économie mondiale. Les robots et les ordinateurs constituent déjà des processus révolutionnant la production tout comme la production de masse et les chaînes de montage avaient révolutionné la production au début du siècle. Plus récemment, les progrès dans les domaines des sciences fondamentales tels que l'ingénierie génétique, la biotechnologie et l'intelligence artificielle auront également une incidence de grande portée.

123. Nous assisterons à d'autres modifications dans les pays du Nord touchant les institutions surannées, la gestion du travail et les attitudes forgées pendant la première évolution industrielle. Ces attitudes rigides ont fait obstacle aux efforts d'absorption par l'Europe et l'Amérique du Nord des nouvelles techniques de production et de gestion. Il en a résulté un déclin des possibilités de concurrence habituellement à l'avantage du Japon. Ces pays doivent créer et vont créer de nouvelles institutions et pratiques leur permettant de reconquérir leur potentiel de concurrence.

124. Ces modifications constitueront des défis pour tous les pays du tiers monde. Les pays développés vont en fait augmenter leur productivité et leur rendement avec moins de main-d'œuvre. L'adoption de processus de production automatisés va éroder l'avantage comparatif de la main-d'œuvre nombreuse et à bon marché offerte par les pays les moins développés. La relance économique ne va pas nécessairement faire diminuer le taux de chômage dans les pays développés. Les pressions politiques en faveur du protectionnisme ne vont pas nécessairement disparaître et deviendront peut-être même endémiques. Tout cela va influencer négativement nos exportations, mais les conséquences les plus néfastes sont encore plus subtiles. Le Nord industrialisé soumis aux pressions du corps électoral et à son goût inné du lucre va peut-être essayer d'associer des industries exigeant une forte main-d'œuvre à celles qui emploient de nouvelles techniques.

125. Le fait est que le Nord ne se préoccupe pas vraiment de la concurrence que représentent les importations à faible coût du Sud. Il est parfaitement évident, à l'heure actuelle, que les pays développés du Nord se préoccupent bien plus les uns des autres que du tiers monde. Les frictions commerciales entre les États-Unis et la Communauté européenne, entre la Communauté européenne et le Japon et entre le Japon et les États-Unis ont bien plus de signification et d'influence sur l'économie mondiale que les problèmes Nord-Sud.

126. Les coûts avantageux provenant de la main-d'œuvre à bon marché des pays du tiers monde vont s'éroder du fait des nouveaux processus de production et nous ne pourrions plus compter automatiquement sur un flux constant d'investissements venant du Nord même si l'économie mondiale est florissante. Les pays développés

trouveront qu'il est de plus en plus lucratif de créer des usines chez eux en utilisant la main-d'œuvre extrêmement compétente et éduquée que demande l'emploi de nouveaux processus de production. La persistance du protectionnisme va également détourner le flux de capitaux, en particulier de capitaux privés. Nous avons déjà assisté à la création de nouvelles entreprises japonaises en Europe et aux États-Unis pour lutter contre les critiques et garantir leur accès aux marchés.

127. Au fur et à mesure que ces tendances deviendront réalité, les pays développés penseront qu'ils peuvent constituer un système économique et commercial international autonome, en circuit fermé, qui pourrait aisément se passer de nous dans le tiers monde.

128. Point n'est besoin de préciser que cela n'est tout simplement pas vrai. Je me bornerai à vous signaler que ces dernières années plus de 40 p. 100 de toutes les exportations des États-Unis ont été envoyées dans les pays en développement; plus de 23 p. 100 de l'ensemble des exportations de la Communauté européenne et quelque 57 p. 100 de l'ensemble des exportations japonaises ont également été envoyées aux pays en développement. L'ampleur de ces courants commerciaux démontre combien le Nord et le Sud constituent un système interdépendant à l'intérieur duquel aucun élément ne peut ignorer l'autre sans conséquences économiques et politiques pernicieuses.

129. Il ne suffit cependant pas de rappeler ce fait. Les négociations Nord-Sud prouvent bien que nos demandes d'assistance et les avertissements que nous avons donnés n'ont reçu aucun écho. On nous écouterait si nous nous aidons nous-mêmes. S'il veut être pris au sérieux, chaque pays du tiers monde doit s'organiser pour relever les défis de la relance. Nous ne pouvons ignorer les incidences des techniques nouvelles. A moins d'acquiescer de nouvelles compétences, d'identifier de nouvelles possibilités et d'absorber de nouvelles idées, nous resterons à la traîne du développement. Nous devons nous réformer, nous améliorer, nous éduquer. Il nous faut évoluer ou continuer, comme nous l'avons fait, à couper du bois et à puiser de l'eau.

130. Nous contrôlons bien plus que nous l'admettons les mesures qui nous permettraient de nous extirper de la stagnation et de cette croissance peu élevée. Nous devons tout simplement nous demander pourquoi certains pays du Sud ont vu leurs efforts couronnés de succès là où d'autres ont échoué. Nous nous rendons compte que c'est la politique nationale qui fait toute la différence. Des politiques économiques pratiques fondées sur une bonne connaissance de ce qui motive les individus et les sociétés, l'éducation, la formation et des politiques sociales permettant d'accomplir des efforts maximaux ainsi que des institutions s'adaptant aux conditions locales constituent les éléments du succès des nations du Sud qui ont réussi à briser le cercle vicieux de la pauvreté et de la stagnation. Ces politiques nationales présentent un avantage considérable en ce sens que chaque gouvernement peut contrôler leur conception et leur mise en œuvre, à la différence des plans de restructuration internationaux qu'aucun gouvernement n'est en mesure d'influencer de façon décisive. Le potentiel de consommation du Sud, s'il devient réalité, lui conférera un puissant moyen d'action contre le Nord productif. La production et la consommation sont les éléments indissociables de la croissance économique et de la prospérité.

131. Trop souvent, le Sud a défini le défi du développement en termes qui datent du passé. Sans aucun doute, l'histoire de la colonisation et de l'exploitation a enfermé le tiers monde dans un cercle vicieux de pauvreté. Mais

l'avenir présente également son propre cercle vicieux. La technique peut nous enserrer dans la pauvreté tout autant que l'histoire. Je ne pense pas que nos peuples se consolent si en cherchant à corriger les injustices du passé nous ne parvenons pas à relever les défis de l'avenir.

132. M. AKAKPO-AHIANYO (Togo) : Le monde où nous vivons est caractérisé par le mépris qu'affichent certaines puissances vis-à-vis des droits élémentaires de l'homme et des peuples. L'intolérance règne partout et l'arrogance de certaines nations nous fait réfléchir sur le sens réel qu'il faut donner à l'existence même de l'humanité.

133. Dans ce contexte, il m'est particulièrement agréable de féliciter le Président pour sa brillante élection à la tête de la trente-huitième session de l'Assemblée générale qui s'est ouverte il y a quelques jours. Son pays, le Panama, est justement célèbre par son isthme, pont entre l'Amérique du Nord et l'Amérique latine. Pendant sa présidence, nous pensons qu'il sera le pont entre les diverses opinions des Nations Unies et qu'il fera une synthèse heureuse de la diversité des positions pour aboutir à des compromis satisfaisants pour la communauté internationale. Nous ne doutons pas en conséquence que, sous sa présidence, la sagesse légendaire de son pays, alliée à ses compétences de diplomate rompu et d'homme d'Etat, constitue un gage certain du succès de la session.

134. Je voudrais également saisir l'occasion pour féliciter le Président sortant, M. Imre Hollai. Avec compétence, modération et esprit de juste milieu, il a su diriger les travaux de la trente-septième session.

135. Je voudrais aussi adresser les vives félicitations de la délégation togolaise au Secrétaire général pour tous les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue du maintien de la paix dans le monde. Il a d'autant plus de mérite que précisément cette fin de siècle est caractérisée par le règne de l'intolérance. Tous ceux qui, comme lui, à un moment aussi trouble de notre histoire, cherchent à faire entendre la voix de la paix et de la sagesse, ont droit à toute notre reconnaissance.

136. La délégation togolaise adresse également ses vives félicitations à Saint-Christophe-et-Nevis pour son admission comme 158^e Etat Membre de l'Organisation, avec l'espoir que ce jeune Etat apportera sa contribution à la recherche commune de la paix, de la sécurité et de la prospérité du monde. A cette fin, je puis l'assurer de l'entière disposition du Gouvernement et du peuple togolais à coopérer avec lui.

137. L'intolérance et le mépris des droits de l'homme et des peuples ont à nouveau caractérisé toute la période écoulée depuis la trente-septième session. On assiste partout dans le monde à des actes de violence, à tel point qu'on se demande si ce dernier quart de siècle est frappé par le démon de la haine ou de l'intolérance. Si ce n'est pas le règne du mépris des droits de l'homme et des peuples, comment expliquer que le Boeing 747 de Korean Air Lines, avec 269 êtres humains innocents à bord, ait été abattu froidement par les avions de chasse soviétiques ? Il y a 10 ans, un Boeing 707 de la Libyan Air Lines a été abattu lâchement dans des conditions analogues par les avions de chasse israéliens : c'est toujours le même mépris des droits de l'homme et des peuples. Le plus inquiétant, c'est le silence observé par les uns et les autres devant ces actes barbares ; le plus inquiétant, c'est que, face à ces événements dramatiques, même le Conseil de sécurité se perd en palabres et ne prend aucune décision. La paralysie de cet organe suprême de l'Organisation des Nations Unies, si elle devait se répéter, serait la cause de graves préoccupations pour les nations les plus petites qui ont besoin d'être protégées par l'Organisation.

138. En effet, que deviendront les droits de l'homme et des peuples si des Etats, se prévalant de leur puissance du moment, subjuguent les autres peuples au mépris de toute morale ? C'est malheureusement cette situation de mépris des droits élémentaires de l'homme et des peuples qui prévaut un peu partout : au Moyen-Orient, en Afghanistan, en Corée, au Kampuchea démocratique, en Afrique australe, notamment en Namibie, et au Sahara occidental.

139. L'OUA, créée il y a 20 ans, a inscrit dans son programme politique la libération de l'Afrique du joug colonial. Vingt ans après, on constate qu'il y a malheureusement encore un pays, l'Afrique du Sud, qui continue à défier en Namibie la communauté internationale et à mépriser les droits élémentaires de l'homme par sa politique d'*apartheid*. Le racisme en Afrique du Sud est toujours érigé en système politique, la ségrégation y est monnaie courante, même sur les bancs publics. Devant l'intolérance, le peuple d'Afrique du Sud n'a d'autre voie que de s'organiser sous la bannière de l'African National Congress et du Pan Africanist Congress. A toutes les revendications légitimes du peuple d'Azanie, Pretoria répond par des exécutions sommaires, des emprisonnements en masse et une répression aveugle. Les peuples d'Afrique s'indignent-ils devant la barbarie du gouvernement de Pretoria ? Ce dernier, pour toute réponse, bombarde les pays de première ligne et affiche une arrogance écœurante devant l'opinion publique internationale unanime dans la réprobation. Mais tôt ou tard, les peuples d'Azanie, avec le soutien des peuples épris de paix de par le monde, mettront fin au régime d'*apartheid* et l'Afrique du Sud sera une société multiraciale où la tolérance enfin sera la loi.

140. En Namibie, la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien, mène courageusement la lutte de libération. Notre Organisation a toujours apporté le soutien de la communauté internationale à cette juste lutte. Des solutions ont été proposées et la résolution 435 (1978), adoptée en 1978 par le Conseil de sécurité, a clairement défini les étapes devant aboutir à la Namibie indépendante, à sa souveraineté dans son intégrité territoriale. Mais depuis lors, l'Afrique du Sud continue à défier l'Organisation. Pire que cela, il se trouve des pays Membres de l'Organisation et qui avaient voté sans conditions la résolution 435 (1978) qui, aujourd'hui, se montrent par trop condescendants à l'égard de l'Afrique du Sud dans sa prétention de lier l'indépendance namibienne à la résiliation d'accords internationaux conclus par des Etats souverains voisins. Le Togo estime que l'indépendance de la Namibie est un problème de décolonisation qui s'inscrit dans le cadre et les buts de l'Organisation des Nations Unies et que ce problème doit être séparé des ingérences de l'Afrique du Sud dans les affaires intérieures de l'Angola et des autres pays de première ligne.

141. Le mépris des droits de l'homme et l'intolérance se sont manifestés au cours de cette année. En ce qui concerne le Tchad, le Gouvernement togolais voudrait à nouveau répéter sa position. Le Togo traite avec les Etats et non avec les hommes. C'est pourquoi le Togo traite avec le gouvernement mis en place par les peuples concernés. Lorsque c'était le gouvernement Tombalbaye, le Togo a traité avec ce gouvernement ; lorsque c'était le gouvernement du général Malloum, le Togo a traité avec ce gouvernement ; lorsque c'était le gouvernement Goukouni Ouedeye, le Togo a traité avec ce gouvernement. Aujourd'hui, après la prise du pouvoir par le président Hissein Habré le 7 juin 1982, le Togo traite avec Hissein Habré. Demain, après-demain, si le peuple tchadien décide de se donner d'autres dirigeants, le Togo traitera avec ces dirigeants. Les peuples se donnent les dirigeants qu'ils

veulent de différentes manières. Il n'appartient pas au Togo de consacrer la légitimité d'un gouvernement à la place du peuple concerné.

142. Le Togo nourrit le ferme espoir que la raison finira par triompher du mépris et que tôt ou tard le dialogue prendra la place de l'arrogance brutale.

143. En ce qui concerne le Sahara occidental, le Togo rappelle que, fidèle à ses principes, il a reconnu depuis le 15 mars 1976 la République arabe sahraouie démocratique, et ceci pour manifester son attachement au principe de l'autodétermination des peuples. C'est pourquoi nous sommes d'autant plus à l'aise que, depuis la dix-neuvième session de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue en juin, est né l'espoir de voir enfin mis en application le principe du droit à l'autodétermination, qui permettrait ainsi au peuple sahraoui de faire librement son choix.

144. Nous avons dit que les événements de l'année écoulée sont dominés par le mépris des droits de l'homme et des peuples. Ceci est aussi vrai pour le Moyen-Orient et pour les autres pays d'Asie.

145. En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient et le problème palestinien, mon pays, le Togo, s'en tient aux principes suivants. Tous les peuples de la région doivent vivre en paix. La Palestine a droit à un Etat indépendant et souverain. On ne peut refuser aux Palestiniens ce que la communauté internationale a accordé aux Israéliens. L'occupation du territoire d'autrui par la force doit cesser de la part de l'Etat d'Israël. Toutes les parties concernées, dans un respect mutuel des droits des uns et des autres, doivent comprendre que les armes n'ont jamais résolu les problèmes et que seul le dialogue autour d'une table de négociation peut ramener la paix dans cette région, théâtre de plus de 30 ans de guerre. Nous voulons répéter la position du Togo : le Togo appuie la juste revendication des Palestiniens à vivre sur un territoire souverain et indépendant. Ce principe légitime dont a bénéficié l'Etat d'Israël, ce même Etat d'Israël ne peut le refuser à d'autres sans faire preuve du mépris des droits élémentaires de l'homme et des peuples.

146. Non loin de ce Moyen-Orient troublé, un autre foyer d'intolérance, l'Afghanistan, s'est déclaré il y a quelques années à la suite de l'invasion par les troupes étrangères de ce pays qui ne cherche qu'à se construire à l'ombre de la paix. Quand donc respectera-t-on le droit du peuple afghan de régler ses propres problèmes à l'abri des ingérences étrangères ?

147. Au Kampuchea démocratique, un large courant s'est manifesté autour de la coalition tripartite dirigée par le prince Sihanouk et constitue une leçon infligée à l'envahisseur vietnamien. Le Togo soutient les efforts de libération du Kampuchea démocratique et ne peut admettre le fait accompli de l'occupation.

148. En Corée, la division du pays en deux, si elle devait durer, créerait une situation de fait de deux Corées fictives, alors que le peuple aspire à l'unité. Les propositions faites par la République populaire démocratique de Corée et le président Kim Il Sung constituent à nos yeux une base de discussion, pourvu qu'on mette fin aux ingérences extérieures qui sont un frein au dialogue entre les deux parties.

149. Le mépris et l'arrogance affichés par certains ne se manifestent pas uniquement sur le plan politique. Aujourd'hui, c'est la loi du plus fort qui gouverne les rapports économiques entre nations.

150. Aujourd'hui, c'est un truisme de dire que la crise économique mondiale n'épargne aucun pays. Dans les pays industrialisés, le ralentissement de la production a contraint les entreprises à supprimer des emplois et le taux

de chômage atteint des proportions inquiétantes. La marée des sans-emploi ne cesse de s'amplifier, créant une catégorie de citoyens marginaux dans laquelle se recrutent les hordes de truands, de bandits et de membres de brigades de toutes les couleurs.

151. Les pays en développement, dont l'économie est dès le départ un appendice de l'économie des pays industrialisés, sentent durement le contrecoup du marasme économique engendré dans les pays industrialisés. Maillon le plus faible de la chaîne économique mondiale, les pays en développement supportent mal une crise qui ne leur est pas imputable. Contraints d'emprunter sur le marché international pour leur développement, ces pays sont les premières victimes de la hausse des taux d'intérêt. Des prêts contractés il y a quelques années voient leur montant doubler, parfois tripler, du seul fait de l'augmentation des taux d'intérêt. Cet endettement sans précédent s'accompagne de l'effet pervers de la hausse du dollar. Etant donné que les prêts extérieurs sont indexés sur le dollar, la hausse de cette monnaie entraîne automatiquement une hausse de l'endettement. Il n'y a pas longtemps, le taux du dollar était supportable; aujourd'hui, la hausse dépasse largement 50 p. 100.

152. Devant ce drame, tout le monde semble se complaire dans l'indifférence. Les efforts de développement entrepris par les pays pauvres sont, du coup, annihilés.

153. Au lieu de faire face à la crise, certains pays industrialisés se confinent dans un exutoire où le nouveau protectionnisme désuet le dispute aux relents d'une xénophobie abjecte. On rejette tout, ou presque, sur les étrangers, alors que ces mêmes étrangers, baptisés pour la circonstance « expatriés », pendant des décennies ont contribué à l'essor de développement des pays industrialisés. Devant ce drame, quelle est la solution préconisée par les grandes puissances ? Rien ou presque rien, ou si : il y a beaucoup de conférences, mais qui n'offrent en aucune façon des solutions véritables. Les grandes puissances sont-elles au moins animées de la volonté de faire quelque chose ? On en doute. Ici, le refus de voir la réalité semble l'emporter. Pourtant, le génie créateur de l'homme n'est pas absent dans cette fin du XX^e siècle, et, comme le dit le Président fondateur du Rassemblement du peuple togolais, président de la République, le général Gnassingbe Eyadéma :

« Aujourd'hui l'évolution de la science et de la technologie a rapproché les hommes de notre planète et doté les nations développées de moyens prodigieux pour opérer des changements spectaculaires dans la vie de l'homme.

« Mais à quoi servirait ce progrès, fruit de l'intelligence et du travail de la communauté humaine, si les changements ne devaient pas inclure comme préalable dans leurs objectifs l'amélioration globale de la condition humaine ? »

154. En effet, à quoi servirait de découvrir comment aller sur la lune si les nations ne prennent pas leurs responsabilités ? Et c'est là que le rapport annuel du Secrétaire général prend tout son sens. On a l'impression que les nations prises individuellement semblent démissionner de leurs responsabilités historiques. Maintenant, le danger est grave que les nations prises collectivement ne puissent pas assumer leurs responsabilités internationales. Et c'est à ce niveau qu'apparaît le rôle primordial du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général dit dans son rapport ces paroles pleines de signification :

« Trop souvent, les membres du Conseil de sécurité ont tendance à se diviser sur la question dont ils traitent et à redouter leurs réactions respectives, si bien qu'ils ne parviennent pas à s'entendre sur la façon de

procéder. Lorsque nous cherchons les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, il nous faut donner la priorité à la cohésion et à la coopération de ses membres face aux menaces à la paix internationale. Il nous faut reconnaître que ces menaces sont trop graves pour ne pas l'emporter sur les divergences d'intérêt et d'idéologie qui séparent les Etats Membres. Le Conseil a pour fonction essentielle de prévenir les conflits armés et de chercher à les résoudre. S'il ne l'exerce pas, il ne jouera plus qu'un rôle marginal dans les questions majeures, jusqu'au moment où le monde pourrait payer, comme naguère, un lourd tribut pour n'avoir pas appris les leçons de l'histoire. » [Voir A/38/1, p. 2.]

155. Les derniers événements que le Conseil a eu à examiner récemment apportent la preuve de cette situation de blocage où, devant l'évidence, le Conseil de sécurité n'arrive pas à prendre une décision, face à la menace à la paix, face au mépris des droits de l'homme et des peuples. Il est à espérer que le cri d'alarme du Secrétaire général, qui exprime tout haut l'angoisse de milliards d'êtres humains sur la Terre, sera enfin entendu. Si l'écho de cet espoir pouvait émaner de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, notre réunion n'aura pas été vaine.

156. Le PRÉSIDENT : L'Assemblée générale va entendre maintenant une déclaration du Premier Ministre, Ministre de la défense et de la sécurité intérieure, Ministre de l'information, Ministre des institutions de réforme et Ministre des communications extérieures de Maurice, l'honorable Anerood Jugnauth.

157. M. JUGNAUTH (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous sais gré de me faire l'honneur de me permettre de prendre la parole devant l'Assemblée. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Illueca à l'occasion de son élection à cette haute charge qu'est la présidence de l'Assemblée générale. C'est un hommage rendu à son pays et à ses grandes qualités. Grâce à sa direction inspirée, à sa patience et à son tact, je suis certain que nos délibérations déboucheront sur des résultats positifs et significatifs.

158. Je voudrais également remercier cordialement le Président sortant pour la modération et la diplomatie avec lesquelles il a présidé la trente-septième session de l'Assemblée.

159. L'objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies, au moment de sa création il y a 38 ans, était le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Dans une grande mesure, les Nations Unies ont répondu à cet espoir; il n'y a pas eu de conflit global.

160. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de continuer sa tâche écrasante, dont il s'acquitte avec foi et dévouement dans l'intérêt de la paix et de la justice. Il s'est acquis notre admiration pour les efforts qu'il a déployés. En Afrique, nous apprécions ses initiatives diplomatiques visant à obtenir l'indépendance de la Namibie dans un avenir proche. Nous désirons qu'il sache que Maurice appuiera toute initiative qu'il prendra afin de réaliser cet objectif.

161. L'année écoulée depuis que j'ai parlé à l'Assemblée a été extrêmement difficile. Nous avons connu une période d'incertitude politique; notre constitution et nos institutions démocratiques ont été menacées. Je suis heureux de pouvoir dire à l'Assemblée que mon peuple a su, par un respect scrupuleux du processus démocratique, surmonter les dangers. Ce qui aurait pu être une période politique traumatisante s'est révélé être une période de développement rapide de notre identité et de notre conscience nationales. Je parle aujourd'hui en tant que

représentant d'une nation fière de ses institutions, confiante en l'avenir et résolue à relever les énormes défis du développement.

162. Nous sommes pleinement conscients que le développement économique n'est pas chose aisée. Il ne suffit pas de le demander. Dans leur désir de protéger leur système, les nations développées prennent des décisions qui ont un impact direct et grave sur les économies des pays en développement. L'idée que ce qui est bon pour les pays développés est nécessairement bon pour les pays en développement montre une certaine indifférence en ce qui concerne les problèmes économiques de ces derniers. Cependant, il n'est que juste que les pays développés partagent avec leurs frères moins fortunés du tiers monde les ressources, économiques et autres, qui sont à leur disposition. Une telle assistance ne devrait cependant pas empêcher les efforts inlassables des pays du tiers monde visant à favoriser l'essor et les progrès économiques. Dans le tiers monde, nous sommes conscients de ce que, en fin de compte, notre avenir ne dépend que de nous.

163. Je tiens à rappeler que Maurice est un Etat insulaire avec une population d'un million d'habitants et que, par la force des choses, nous nous tournons vers l'extérieur. L'interdépendance est pour nous une réalité quotidienne impitoyable. Les changements de prix sur les marchés mondiaux des produits de base et les fluctuations du taux de change ont un effet direct sur chaque ménage mauricien. Sur le plan interne, nous avons pour politique de favoriser la croissance rapide d'une économie de marché suffisamment libérale.

164. Le système des relations commerciales entre le monde développé et le monde en développement est inique et nous devons en édifier un qui garantisse pour les producteurs de matières premières et de produits de base des prix rémunérateurs pour permettre l'augmentation du niveau de vie de la moitié pauvre de ce monde. Le monde industrialisé semble penser que tous les problèmes des pays en développement sont leur propre fait et qu'ils sont l'aboutissement de politiques nationales inadéquates. Cependant, nous savons tous que nombre de pays en développement, tels que Maurice, qui ont sans hésiter adopté des mesures économiques dures et impopulaires et des changements de politique économique n'ont toujours pas pu réaliser de progrès importants en raison de contraintes extérieures. Nos efforts visant à l'industrialisation ont été entravés par le protectionnisme des pays développés. Les exportations agricoles n'obtiennent pas de prix d'exportation rémunérateurs, ce qui décourage la production agricole. Les prix élevés des transports, imposés par les sociétés de transport appartenant aux pays développés, enlèvent à nos exportations leur qualité concurrentielle. Face à ces difficultés, il est surprenant que certains pays en développement aient réussi à éviter la banqueroute totale. Je tiens donc à lancer un appel aux pays développés pour qu'ils adoptent une approche plus réaliste face aux problèmes du développement dans notre partie du monde.

165. Etant donné que le flux de l'assistance est souvent engagé dans des projets, le processus est lent et ne permet pas de réduire les déficits de la balance des paiements de nos pays. Ainsi, la plupart des pays en développement ont dû demander assistance au FMI, à la Banque mondiale et à d'autres institutions financières spécialisées, qui ne tiennent pas toujours compte de la structure sociale de nos pays. Nous apprécions l'assistance que nos pays et d'autres reçoivent de ces institutions, mais nous avons constaté que les conditions qu'elles imposent sont difficiles à respecter. Nous avons adopté un programme d'ajustement structurel pour soumettre notre économie à la libre concurrence, mais, malheureusement, le

protectionnisme et l'abus des clauses de garanties dans différents accords internationaux ont entravé notre développement.

166. Le premier objectif de l'assistance étrangère est et doit être d'aider le développement économique et social des pays à faible revenu, ce qui contribuera à promouvoir la stabilité sur le plan global. Nous voudrions voir ces institutions adopter une attitude plus libérale et plus compréhensive, notamment dans le cas des petits pays où les options politiques sont limitées. Les pays donateurs devraient faire un effort spécial pour réviser leur politique en matière d'aide de façon à assurer un plus grand transfert des ressources aux pays en développement, en tenant compte tout particulièrement de l'interdépendance de l'économie mondiale.

167. Bien que notre principal souci soit le développement économique, nous sommes grandement préoccupés par les nombreux problèmes et conflits qui affligent le monde. L'idéal d'un océan Indien zone de paix semble de plus en plus un rêve. Si ce n'était l'obstination des nations les plus directement intéressées, l'appel lancé par l'Assemblée générale pour que l'océan Indien devienne zone de paix se serait perdu dans le dédale des arsenaux des superpuissances dans notre océan et sur son pourtour. De Cam Ranh Bay jusqu'à Diego García et Socotora, l'océan n'est qu'un enchevêtrement de voies maritimes de terreur menaçant notre paix et notre sécurité.

168. Mon gouvernement espère que le Comité spécial de l'océan Indien pourra prochainement mener à bien sa tâche qui est d'harmoniser les vues de la Conférence sur l'océan Indien. Nous sommes conscients de ce que certains pays ont adopté des manœuvres dilatoires et obstructionnistes en la matière alors que d'autres ont appuyé la tenue de cette conférence uniquement à des fins de propagande.

169. Nous ne permettrons pas que l'idéal consistant à faire de l'océan Indien une zone de paix soit « dévalué » et devienne un slogan creux. Nous appuierons toute démarche visant à interdire l'utilisation de la zone de paix à des fins militaires par des Etats n'appartenant pas à l'océan Indien, lesquels s'arrogent le droit de menacer les nations de la région et de s'ingérer dans leurs affaires intérieures.

170. En tant que premier pas vers la réalisation de la zone de paix, nous invitons la communauté internationale à faire en sorte qu'aucune nouvelle base ne soit créée dans notre région et que les installations existantes y cessent leurs activités. Par ailleurs, nous souhaitons voir s'opérer une réduction équilibrée et mutuelle de la présence militaire des superpuissances dans l'océan Indien.

171. Conformément à nos aspirations antimilitaristes pour notre propre région, nous aimerions voir la réduction des armements à l'échelle mondiale. Dans l'océan Indien, nous avons l'impression très nette que les pourparlers de Genève sur le désarmement servent de tribune de propagande. Dans l'intérêt de l'humanité tout entière, nous prions instamment toutes les parties concernées d'aborder ces pourparlers avec plus de sérieux. Mis à part le caractère parfaitement immoral de la course aux armements nucléaires, nous autres, les pays en développement, déplorons le gaspillage insensé de ressources englouties dans le déploiement d'armes nucléaires. La concurrence absurde en matière de course aux armements prive le monde de ressources vitales qui pourraient servir à atténuer la misère de millions d'êtres humains qui vivent en deçà du seuil de pauvreté.

172. Je voudrais, à ce stade, insister devant l'Assemblée sur la juste et légitime revendication de mon pays sur l'archipel des Chagos, dont notre territoire national a été

amputé en violation des résolutions de l'Assemblée générale. Nous espérons que nos initiatives diplomatiques et politiques nous permettront de recouvrer cette partie de notre territoire national et que, dans cette entreprise, nous aurons l'appui sans réserve de tous les pays épris de paix.

173. Nous constatons avec tristesse que le monde est toujours en proie à l'agression, aux conflits et aux guerres, au Tchad, au Kampuchea, en Afghanistan, en Namibie, au Moyen-Orient et en Amérique latine. La communauté internationale ne saurait rester insensible devant les souffrances indicibles des peuples de ces régions. La communauté internationale a l'obligation morale, selon la Charte des Nations Unies, de faire en sorte que les droits inaliénables de ces peuples ne soient pas foulés aux pieds de manière flagrante et que leurs problèmes ne soient pas aggravés par des interventions étrangères. Ils ont le droit sacré de décider de leur propre avenir à l'abri de toute ingérence extérieure.

174. Nous vivons dans un monde qui se rétrécit et où l'interdépendance est la condition *sine qua non* de la survie de l'humanité. Nous devons donc tous œuvrer inlassablement pour une paix durable.

175. Nous ne pouvons pas, en Afrique, gaspiller notre énergie dans des conflits meurtriers et fratricides alors que se perpétue l'occupation illégale de la Namibie. Nous devons concentrer notre attention et notre lutte sur la libération de nos frères en Afrique du Sud. Nous partageons pleinement les aspirations de nos frères africains et nous leur apporterons notre appui politique et moral sans réserve dans la lutte qu'ils mènent contre la domination raciale.

176. Je souhaite réitérer ici notre soutien total aux Etats de première ligne qui, chaque jour, ont à faire face à l'agression brutale de l'Afrique du Sud. Eux aussi sont les victimes du régime raciste qui s'emploie à les déstabiliser.

177. Nous rejetons énergiquement le lien que l'on tente de créer entre la présence de troupes cubaines en Angola et l'indépendance de la Namibie. L'Afrique du Sud ne saurait persister dans son occupation illégale de la Namibie au mépris le plus complet des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion publique mondiale.

178. Nous sommes consternés et bouleversés par le massacre fratricide et insensé qui se produit au Liban. Nous sommes persuadés que la violence sectaire disparaîtrait dans ce pays accablé par la guerre si toute intervention étrangère prenait fin. Le peuple libanais doit être laissé en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination, sous contrôle international.

179. La cause palestinienne a fait un grave pas en arrière avec l'invasion du Liban et les cyniques manigances de certaines factions au sein de l'Organisation de libération de la Palestine. Les envahisseurs et les manipulateurs ont tort s'ils pensent que la cause palestinienne se trouvera amoindrie par leurs manœuvres. Le peuple palestinien ne sera pas dépossédé de son identité en tant que nation ni de son droit inaliénable à une patrie.

180. En Asie du Sud-Est, nous assistons à une destruction culturelle impitoyable alors que le fier peuple khmer souffre toujours de l'occupation de son pays. Une civilisation riche et ancienne, bâtie patiemment au cours de plusieurs siècles, est détruite sans merci; le génie du peuple khmer est régimenté au point d'être étouffé. Nous sommes choqués devant l'indifférence du monde alors qu'un peuple et une civilisation sont menacés d'extinction. Le fait que ce mal existe depuis huit ans ne rend pas moins urgente sa solution. Nous demandons la cessation immédiate de l'occupation étrangère au Cambodge, le rétablissement du statut de non-aligné de ce pays

et la restauration du droit du peuple cambodgien à l'autodétermination dans un pays véritablement indépendant.

181. C'est pour moi un bien triste devoir de dire combien le Gouvernement et le peuple de Maurice ont été choqués et bouleversés à l'annonce de la destruction du 747 de Korean Air Lines. Nous déplorons ces disparitions tragiques et nous associons au deuil des familles des victimes. Nous déplorons le mépris des normes établies de l'aviation civile internationale que fait apparaître cet incident. Mon pays espère sincèrement que la communauté internationale prendra les mesures de sécurité qui s'imposent afin de garantir qu'une telle violation qui met en danger le trafic aérien international et la vie de passagers innocents ne se répétera pas.

182. Nous estimons que la question de Corée doit être abordée et réglée par les Coréens eux-mêmes, par le dialogue et la négociation. Nous croyons à la solution pacifique de ce problème et à la non-ingérence de l'extérieur dans la recherche de cette solution.

183. Il faut mettre un terme aux souffrances de millions de personnes séparées de leurs familles et, à cet égard, ce sont des considérations humanitaires qui doivent guider toutes les nations de la communauté internationale qui sont véritablement éprises de paix.

184. Inspirés également par des considérations purement humanitaires, nous avons exprimé notre tristesse devant les événements malheureux qui se sont produits à Sri Lanka et notre certitude que les autorités de Sri Lanka mettront un terme aux risques auxquels est exposée une partie de la population concernant sa vie et ses biens.

185. Le monde devient de plus en plus interdépendant et, bien qu'il y ait des régions où la paix échappe encore à des millions de gens, certains faits se sont produits récemment montrant qu'une partie de la communauté internationale est consciente du besoin de collaborer globalement pour certains problèmes spécifiques.

186. La signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en décembre 1982 à Montego Bay est un exemple de ce processus et je suis persuadé que la notion de patrimoine commun de l'humanité deviendra la pierre angulaire de la coopération dans d'autres régions qui préoccupent fortement la communauté internationale. Mon pays souhaite qu'un autre organisme international soit créé pour administrer les immenses terres glacées connues sous le nom d'Antarctique.

187. J'ai pris aujourd'hui la parole devant l'Assemblée en tant que représentant socialiste nouvellement élu d'un pays indépendant, non aligné et démocratique. Mon gouvernement est attaché à une politique étrangère reposant sur un non-alignement scrupuleux, une adhésion aux idées démocratiques, le droit des peuples à l'autodétermination et le respect de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies ainsi que de celle de l'OUA.

188. L'Organisation des Nations Unies est une organisation unique composée de pays développés et de pays en développement. Elle a un rôle particulier à jouer dans le développement harmonieux des relations entre les deux groupes de pays qui est vital pour l'intérêt commun. J'espère sincèrement que les Nations Unies mobiliseront leurs ressources pour promouvoir une entente internationale plus grande et pour aider à libérer l'humanité du fléau de la guerre, de la pauvreté et de l'insécurité économique. Grâce à sa volonté collective, cet organisme suprême pourra être plus efficace pour le bien-être et le bonheur futur de l'humanité.

189. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre, Ministre de la défense et de la sécurité intérieure, Ministre de l'information, Ministre des institutions de réforme et Ministre

des communications extérieures de Maurice pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

190. M. ELLEMANN-JENSEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord de présenter à M. Illueca mes sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Je puis l'assurer de la totale coopération de la délégation danoise dans l'accomplissement des devoirs incombant à ses hautes fonctions.

191. Je tiens également à souhaiter une très chaleureuse bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis, le plus jeune membre de la famille des Nations Unies.

192. Nous sommes tous réunis ici pour trouver les voies et moyens pour maintenir la paix internationale et assurer le progrès des peuples du monde. Malheureusement, l'évolution au fil des années ne nous a guère facilité la tâche qu'implique cette énorme responsabilité. Au contraire, les tâches que nous affrontons peuvent nous sembler plus lourdes que celles que nous avons affrontées jusqu'ici. Mais nous devons concevoir cela comme un défi plutôt que comme une menace.

193. Au cours de l'année écoulée, très peu de conflits ont été réglés, si même il y en a eu un qui l'ait été. En fait, les conflits existants se sont aggravés et de nouveaux sont apparus. Toutefois, la communauté mondiale des nations fournit toujours l'occasion aux parties de se rencontrer et d'écouter les positions respectives et ainsi d'adopter une attitude digne et responsable dans la poursuite des objectifs internationaux pour le respect des droits et des intérêts des autres. La diplomatie bilatérale échoue très souvent lorsqu'un conflit est sur le point d'éclater et c'est précisément dans de telles situations que la diplomatie multinationale aux Nations Unies peut venir à la rescousse. L'existence même de cette instance est un des instruments les plus importants dont dispose la communauté internationale pour établir des mesures propres à créer la confiance.

194. Nous avons vu un exemple récent et dramatique de cette nécessité d'établir des mesures propres à créer la confiance il y a quelques semaines à peine lorsque 269 passagers innocents d'un avion ont perdu la vie, victimes de l'importance excessive donnée aux intérêts de la sécurité.

195. Dans un tel contexte, le Gouvernement danois constate avec plaisir que le Gouvernement américain, une fois de plus, a indiqué qu'il était prêt à poursuivre le dialogue avec l'Union soviétique dans les négociations sur la question des forces nucléaires de portée intermédiaire à Genève.

196. J'espère fermement que l'Union soviétique répondra positivement aux nouvelles propositions américaines qui ont été conçues pour répondre aux préoccupations soviétiques. C'est à présent à l'Union soviétique qu'il appartient de faire preuve d'une même souplesse dans son attitude à Genève.

197. Le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation l'année dernière⁵, a présenté un certain nombre de réflexions et d'idées sur le rôle de l'Organisation. Il n'y avait là rien de nouveau ni de révolutionnaire. Mais ces idées ont été présentées à un moment où une mise en garde était nécessaire et ce de la part de la personne de toute évidence la plus qualifiée pour la lancer. Le monde s'est engagé sur une voie extrêmement dangereuse. Les gouvernements ne tiennent plus compte des Nations Unies et essaient d'atteindre leurs objectifs politiques en ayant recours à la menace ou à l'emploi de la force. Ce faisant, ils rendent les Nations Unies impuissantes à poursuivre leur tâche la plus importante : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Lorsque

les Nations Unies peuvent jouer le rôle qui leur revient, il est souvent trop tard. Et alors — c'est sans doute compréhensible mais néanmoins injuste —, on reproche aux Nations Unies de ne pas obtenir de résultat.

198. Pour confirmer leur appui traditionnellement très ferme aux Nations Unies, les pays nordiques ont préparé un rapport contenant un certain nombre de propositions sur des mesures possibles permettant de renforcer l'Organisation des Nations Unies [A/38/271]. Lors de leur dernière réunion, les ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont attiré l'attention sur ce rapport et réaffirmé que les gouvernements des pays nordiques poursuivront leurs efforts actifs en vue de renforcer les Nations Unies en tant qu'organisation universelle de maintien et d'édification de la paix.

199. L'appel du Secrétaire général a reçu un écho auprès des Etats Membres. Les nombreuses contributions positives et constructives encouragées par le rapport du Secrétaire général ne devraient cependant pas devenir un prétexte pour nous adresser à nous-mêmes des félicitations. Dans son rapport de cette année [A/38/1], le Secrétaire général fait très justement remarquer que la route est encore bien longue.

200. Le Danemark a le bonheur de se trouver dans une région où la paix est maintenue depuis près de quatre décennies. Nous sommes néanmoins conscients du fait qu'on ne saurait considérer que la paix est acquise. Sans efforts persistants et sans un dialogue qui englobe tous les pays de notre région, il ne sera pas possible de conserver la confiance entre les nations.

201. La géographie place l'Europe au centre du conflit Est-Ouest dont les conséquences négatives se font très lourdement sentir également dans d'autres parties du monde. Tous les progrès que nous pourrions réaliser dans notre région seront bénéfiques à l'évolution de la situation dans d'autres parties du monde où la tension est parfois plus grande encore. Par conséquent, il existe une nécessité réelle d'un dialogue Est-Ouest global sur une vaste gamme de sujets aussi bien politiques qu'économiques.

202. Le processus lancé par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe constitue un moyen très important d'un tel dialogue. Il est du reste encourageant de constater que l'Est et l'Ouest, avec l'assistance précieuse des Etats neutres et non alignés qui ont pris part à la Conférence, aient pu se mettre d'accord sur un certain nombre de questions importantes au cours de la réunion de suivi de la Conférence, qui s'est tenue à Madrid. Nous espérons que ces résultats influenceront de manière positive les relations Est-Ouest dans leur ensemble.

203. La participation du Danemark à la coopération politique européenne est une autre preuve de notre confiance en la diplomatie internationale. Par cette coopération, nous, les 10 pays de la Communauté européenne, cherchons à jouer un rôle constructif en offrant notre appui politique au règlement négocié de nombre de conflits régionaux. L'intérêt croissant pour cette forme de coopération politique témoigne de la valeur d'un effort politique dont la force ne provient pas de la puissance militaire mais d'un cadre multilatéral de coopération entre les nations éprises de paix.

204. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, peu de progrès réels ont été enregistrés dans la situation au Moyen-Orient. Les événements de l'année écoulée rendent encore plus évident le fait que le problème palestinien est au cœur du conflit du Moyen-Orient et qu'une certaine forme d'accord négocié entre Israël et les Palestiniens doit être trouvée. Ce n'est que dans ces conditions que des progrès vers un règlement arabo-israélien acceptable pour tous seront possibles. Le Gouvernement danois est

fermement convaincu qu'il est du plus grand intérêt d'Israël d'envisager la possibilité de considérer les Palestiniens comme un partenaire — et un partenaire placé sur un pied d'égalité. Les Palestiniens quant à eux doivent reconnaître clairement que la seule voie leur permettant de réaliser leurs aspirations nationales légitimes est la recherche d'une reconnaissance mutuelle avec l'Etat d'Israël. Le moment est venu pour les Arabes et les Israéliens de reconnaître que leurs buts ultimes ne sont pas réalisables et qu'ils doivent négocier les uns avec les autres pour atteindre la paix.

205. L'espoir d'un compromis historique entre Israël et les Palestiniens a peut-être été secoué par l'invasion israélienne du Liban et ses conséquences dramatiques, voire tragiques. Mais l'amertume et l'hostilité ne doivent pas nous faire perdre de vue la nécessité de trouver quelque forme d'un règlement de paix au Moyen-Orient.

206. Dans ce contexte, le Gouvernement danois se félicite de l'initiative américaine mentionnée dans le discours du président Reagan le 1^{er} septembre de l'année dernière². Cette proposition a le mérite d'établir une claire distinction entre un engagement ferme à l'égard de la sécurité d'Israël et une opposition aux prétentions d'Israël à la souveraineté sur les territoires occupés. Nous espérons que les perspectives d'échange de territoires contre la paix restent encore fortement attrayantes pour Israël. Nous avons également été encouragés par la Déclaration de Fez¹ car elle montre plus clairement la volonté arabe d'accepter des compromis.

207. Malheureusement, jusqu'ici, ces initiatives n'ont pas réussi à déclencher un processus permettant de sortir de l'immobilité du passé. Créer une situation dans laquelle la diplomatie peut jouer un rôle utile exige un changement fondamental à deux égards.

208. Premièrement, il faut mettre un terme au processus de colonisation des territoires arabes occupés. L'identité arabe de la Rive occidentale et de la bande de Gaza doit être préservée en vue de garder ouvertes toutes les options pour l'avenir de ces territoires. Leur destin politique doit être déterminé par leurs habitants. Et si l'exigence de négociation doit avoir un sens, il est indispensable qu'Israël n'hypothèque pas l'avenir.

209. Deuxièmement, les forces étrangères doivent se retirer du territoire libanais. Ceci serait une étape importante visant à appuyer l'action déterminée du président Gemayel et de son gouvernement dans le but de rétablir l'unité, la souveraineté et l'indépendance du Liban de même que son droit de vivre dans les limites de frontières internationalement reconnues. Mon gouvernement appuie pleinement le droit du Gouvernement du Liban de faire porter son autorité sur toutes les parties du territoire libanais. Nous nous félicitons du cessez-le-feu intervenu hier matin. Nous espérons qu'il constituera la première étape de la réconciliation nationale de ce pays.

210. A cet égard, je voudrais également faire part officiellement du regret du Gouvernement danois du fait que le conflit entre l'Iran et l'Iraq se poursuit malgré les appels lancés par le Conseil de sécurité de l'Assemblée générale et malgré les efforts du représentant spécial du Secrétaire général ainsi que les appels et les initiatives de paix de différents groupes de pays, dont les 10 Etats membres de la Communauté européenne. Le conflit reste une menace grave pour toute la région. Une fois de plus, j'en appelle aux parties pour qu'elles acceptent un cessez-le-feu immédiat, qu'elles retirent toutes forces en deçà des frontières internationalement reconnues et qu'elles recherchent un règlement négocié juste et honorable.

211. La présence de forces soviétiques en Afghanistan continue de menacer la stabilité dans toute la région de

l'Asie du Sud-Ouest et l'évolution de relations harmonieuses entre l'Est et l'Ouest. En outre, la situation en Afghanistan a imposé de dures souffrances à la population, dont environ un cinquième a dû se réfugier dans les pays voisins. Depuis l'invasion de l'Afghanistan, l'Assemblée générale n'a cessé de lancer un appel à l'Union soviétique pour qu'elle retire ses forces afin de permettre à l'Afghanistan de retrouver son statut précédent de pays non aligné. Ces appels ont été complétés par plusieurs initiatives de paix qui, malheureusement, sont restées vaines jusqu'ici. Je voudrais une fois de plus joindre aujourd'hui la voix de mon gouvernement aux nombreuses demandes de retrait des forces soviétiques et en faveur de la reconnaissance du droit du peuple afghan à l'autodétermination.

212. De même, l'intervention armée vietnamienne au Kampuchea, il y a près de cinq ans, reste une menace grave pour la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est. Rappelant l'appui croissant et écrasant que les résolutions sur la situation au Kampuchea ont reçu au fil des années à l'Assemblée générale, je lance à nouveau un appel en vue d'un règlement global politique susceptible d'assurer le retrait total de toutes les forces étrangères, le droit du peuple kampuchéen à déterminer son propre destin par des élections libres sous la supervision des Nations Unies, le respect de la neutralité et de l'indépendance du Kampuchea, et l'engagement de tous les Etats à ne pas s'ingérer dans ses affaires intérieures.

213. L'évolution de la situation en Afrique australe présente un danger croissant pour la paix et la stabilité.

214. Le Danemark n'a cessé de condamner la pression politique, économique et militaire que fait peser l'Afrique du Sud sur les Etats voisins, non moins que son occupation continue de certaines régions du sud de l'Angola. L'Afrique du Sud a récemment exercé une pression brutale sur un Etat indépendant sans défense, le Lesotho. Le blocus de l'Afrique du Sud contre le Lesotho et la pression qu'elle exerce pour l'expulsion ou l'extradition de réfugiés sud-africains sont autant de violations flagrantes du droit international. En même temps, l'Afrique du Sud continue d'occuper illégalement la Namibie au mépris des Nations Unies. Le Danemark est prêt à appuyer tous efforts en vue d'une mise en œuvre rapide de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et nous nous félicitons des efforts renouvelés du Secrétaire général. Le règlement de problèmes politiques extérieurs ne saurait être une condition préalable à l'application du plan d'indépendance des Nations Unies pour la Namibie.

215. En Afrique du Sud même, l'injustice et la répression règnent. Les éléments fondamentaux du système d'*apartheid* n'ont pas changé. A certains égards, ils sont même devenus plus raffinés encore. Les amendements constitutionnels prévus se bornent à faire à peine mention des aspirations des Sud-Africains non blancs quant à leur influence politique réelle et ces amendements n'envisagent même pas la question des droits politiques de la majorité noire du pays.

216. Le Danemark est plus que jamais convaincu de la nécessité d'accroître la pression internationale en Afrique du Sud et de rendre celle-ci plus efficace. L'évolution des événements depuis la dernière session a malheureusement, mais abondamment, montré qu'une abolition pacifique du système de l'*apartheid* ne peut être possible que grâce à une pression internationale réelle.

217. Une assistance dans le domaine humanitaire et dans celui de l'enseignement aux victimes de l'oppression en Afrique du Sud reste un élément essentiel de la politique du Danemark à l'égard de cette région. Le Danemark lance un appel à tous les Membres de l'Organisation

des Nations Unies pour qu'ils apportent une telle assistance afin d'aider à soulager les souffrances humaines en Afrique du Sud.

218. L'Amérique latine est l'objet d'une attention internationale croissante. Economiquement, certains pays de la région disposent d'un potentiel très élevé. D'autres sont parmi les plus pauvres du monde. Dans un grand nombre de pays d'Amérique latine, un processus de croissance et de transformation économiques est en cours, tandis qu'une évolution de leurs structures politiques vers la démocratie se déroule. Nous suivons cette évolution avec attention et avec sympathie, mais nous sommes gravement préoccupés par les attaques contre la démocratie et par les violations des droits de l'homme qui sont devenues dans nombre de ces pays des éléments de la vie quotidienne. Nous espérons que les pays d'Amérique latine deviendront complètement démocratiques et que les efforts entrepris pour soulager les injustices économiques et sociales dans la région, qui sont à la base même de ses graves problèmes politiques, seront couronnés de succès.

219. La situation en Amérique centrale est particulièrement menaçante parce que le risque d'un conflit armé plus généralisé ne peut plus être négligé. Nous restons convaincus que les conflits en Amérique centrale ne peuvent être réglés que par négociation. C'est pourquoi nous nous sommes félicités de l'initiative des pays du Groupe de Contadora, qui semble porter des fruits.

220. Le Secrétaire général a déclaré dans son intervention au Comité du désarmement au début de cette année¹² qu'il avait pleinement conscience du fait que l'on était parvenu à un moment décisif de l'histoire des efforts de l'humanité en ce qui concerne le désarmement, une entreprise qui revêt une importance suprême pour la sauvegarde de la vie et des valeurs humaines. Le Gouvernement danois partage pleinement la préoccupation du Secrétaire général.

221. On a dit que le climat international actuel n'était guère propice aux efforts de désarmement. Il est indiscutable que des progrès dans le domaine du désarmement et du contrôle des armes dépendent de l'existence d'une confiance entre les Etats et principalement, mais non exclusivement, entre les deux Etats qui sont le plus directement responsables des grands arsenaux d'armes nucléaires. Le meilleur moyen d'édifier cette confiance n'est autre qu'un dialogue direct et sérieux. Les problèmes de désarmement constituent un sujet urgent pour un tel dialogue parce que les relations entre les efforts visant au désarmement et les autres mesures destinées à accroître la confiance ont un caractère d'interdépendance et d'interaction.

222. Le désarmement nucléaire reste le problème qui revêt la plus haute priorité. Au niveau bilatéral, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont procédé à des négociations sur des réductions mutuelles d'armes nucléaires stratégiques depuis plus d'un an. Le Gouvernement danois espère que ces difficiles négociations aboutiront à un prompt accord sur des réductions importantes de ces armes.

223. Les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les forces nucléaires à moyenne portée nous préoccupent tout particulièrement. Nous espérons, nous sommes convaincus que les négociations permettront d'obtenir des résultats concrets avant la fin de l'année. Si cet effort échoue, il est à craindre que l'accumulation d'armes se poursuive et que nous ne puissions nous attendre à un renouveau de la bonne volonté exprimée par l'Alliance atlantique en 1979, à savoir rechercher une correction négociée du déséquilibre créé par le déploiement de la part de l'Union soviétique de nouveaux missiles SS-20.

224. Des négociations multilatérales parallèles se déroulent à Genève au Comité du désarmement. Il est clair pour nous que les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont eu une telle incidence sur les négociations de Genève que celles-ci s'en sont trouvées quasiment arrêtées. Cela est compréhensible sans être pour autant acceptable. Un accord sur un traité global d'interdiction des essais et sur une convention interdisant l'emploi des armes chimiques demeure un objectif de la plus haute importance et le Gouvernement danois demande instamment à toutes les parties de faire preuve à cet égard de bonne volonté et de souplesse.

225. Dans ce contexte, je voudrais ajouter que le Gouvernement danois appuie tous efforts réalistes visant à créer des zones dénucléarisées, conformément aux dispositions du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement [résolution S-10/2].

226. Il est gravement préoccupant que des négociations internationales sérieuses concernant la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extratmosphérique, y compris les armes antisatellites, n'aient pas encore commencé. Le Gouvernement danois espère que le Comité du désarmement acceptera de s'occuper de cette importante et complexe question à sa prochaine session.

227. L'accroissement des armes classiques à l'échelle mondiale est une source de préoccupation croissante. Les armes classiques sont les armes utilisées dans les conflits actuels, et les ressources absorbées par les arsenaux d'armes classiques dépassent de très loin les sommes dépensées pour les armes nucléaires. Nous espérons que le rapport du Groupe d'experts sur tous les aspects de la course aux armements classiques et sur le désarmement en ce qui concerne les armes classiques et les forces armées fournira une base solide aux délibérations à la prochaine session.

228. Une question que nous avons toujours présente à l'esprit est de faire en sorte que les Nations Unies puissent jouer un rôle efficace et décisif en matière de désarmement. Une fois de plus, un grand nombre de questions liées au désarmement figurent à l'ordre du jour de cette session. Cependant, on n'obtient guère de résultats en adoptant une longue liste de résolutions. Ce qui fait défaut, ce ne sont pas des propositions de désarmement, mais de véritables efforts de désarmement qui portent sur les problèmes les plus vitaux.

229. Nous ne devons cependant pas oublier que des guerres peuvent être faites avec des armes moins nombreuses ou moins meurtrières. Il ne suffit pas d'examiner les moyens de faire la guerre, nous devons aussi en déterminer les causes et essayer de les éliminer.

230. Les problèmes actuels sont des problèmes mondiaux. En ce qui concerne la paix et la sécurité, il en est ainsi depuis des décennies. Mais on peut tirer la même leçon sur d'autres plans aussi. Notre monde est limité, comme sont limitées certaines de ses ressources. D'autres peuvent cependant s'accroître. Nous devons apprendre à partager et à développer le monde et ses ressources au profit de tous.

231. Le dernier paragraphe du Message de New Delhi, proclamé par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue récemment, contient une phrase exprimée en termes si éloquents que j'aimerais la citer : « La Terre nous appartient à tous. Veillons sur elle dans la paix et dans un esprit de réelle fraternité, de dignité et d'égalité » [voir A/38/132].

232. Dans plusieurs déclarations, y compris celle du Secrétaire général, on a mis l'accent sur les problèmes

économiques internationaux, et ce non pas uniquement en raison des rapports étroits qui existent entre la situation économique mondiale et la stabilité et la sécurité internationales.

233. Depuis la fin des années 70, la plupart des pays, aussi bien développés qu'en développement, ont connu les conséquences de la récession mondiale. Ces derniers mois, des signes de changement sont apparus. La reprise semble avoir commencé dans certains grands pays industrialisés, et la communauté internationale a le devoir de saisir cette occasion pour restaurer une croissance et un développement économiques soutenus.

234. Pour ce faire, toutes les nations doivent coopérer à la création de nouvelles relations économiques plus équitables. En juin dernier, à Belgrade, nous avons tous été confrontés à ce défi. La sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'a pas réalisé de progrès décisifs dans le dialogue Nord-Sud. Mais elle a mis l'accent sur le rapport existant entre les différents problèmes économiques examinés actuellement par la communauté internationale et indiqué les moyens de poursuivre le processus de coopération économique dans les instances appropriées.

235. Mais par-dessus tout, la Conférence a insisté sur le fait que la notion d'interdépendance globale est plus qu'un simple slogan. L'expérience, dont celle de la sixième session de la Conférence, a démontré la nécessité d'examiner toutes les questions économiques liées les unes aux autres. C'est la raison pour laquelle le Danemark continue d'appuyer l'ouverture, le plus rapidement possible, des négociations globales, lesquelles devront aborder tous les principaux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale dans le domaine économique.

236. Les graves problèmes que connaissent les pays en développement imposent des obligations accrues à tous les pays développés, notamment envers les pays les plus pauvres du tiers monde. Il faut que les résultats obtenus jusqu'à présent en matière de coopération au développement ne souffrent aucun recul. A cet égard, l'action des pays donateurs dans le domaine de l'aide publique au développement demeure significative. Mon gouvernement a noté avec plaisir que tous les pays donateurs développés, quelle que soit leur attitude à l'égard de l'objectif de 0,7 p. 100 et du calendrier prévu pour l'atteindre, se sont engagés, lorsqu'ils ont pris la parole à la sixième session de la Conférence, à redoubler d'efforts pour augmenter leur aide publique au développement.

237. Il va falloir canaliser davantage de ressources au profit des activités génératrices d'emplois et de revenus dans les pays en développement et s'efforcer d'obtenir une plus grande efficacité dans la gestion du développement. Un accroissement de la production, en particulier dans le secteur agricole, est la condition *sine qua non* d'un développement économique soutenu.

238. Dans ces efforts, il convient d'accorder une attention toute particulière à la condition des secteurs les plus pauvres de la population du monde. Le *Rapport sur le développement dans le monde* rédigé par la Banque mondiale a indiqué maintes et maintes fois que, même avec un produit national brut annuel de 5 à 6 p. 100, plus de 600 millions de personnes des pays en développement se trouveront en dessous du niveau de pauvreté d'ici à l'an 2000, à moins que les schémas de croissance ne soient modifiés et qu'on mette davantage l'accent sur le soulagement de la pauvreté. La Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [voir résolution 35/56] est un instrument adéquat pour donner satisfaction à ces exigences en matière de coopération au développement.

Nous attendons avec impatience l'évaluation qui doit être faite l'année prochaine au milieu de la Décennie.

239. En tant que l'un des principaux contributeurs aux activités de développement du système des Nations Unies, mon gouvernement est préoccupé par la stagnation persistante du courant des ressources destinées au système de développement des Nations Unies et en particulier au PNUD. Mon gouvernement a décidé de proposer au Parlement danois d'accroître la contribution versée par le Danemark au PNUD de 8,5 p. 100 l'année prochaine. J'espère que d'autres pays contributeurs pourront également augmenter leur appui au PNUD.

240. Je n'ai pas abordé un certain nombre d'autres problèmes économiques importants. Le Gouvernement danois est toutefois certain que tous ces problèmes majeurs seront examinés avec attention au cours de la présente session, compte tenu de la nécessité d'accroître la coopération internationale afin de restaurer la croissance et le développement économiques dans le monde.

241. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que la dignité humaine, sont l'essence même de la philosophie qui constitue la base sur laquelle les Nations Unies ont été créées. En dépit du fait que tous les Etats Membres se sont solennellement engagés à favoriser le respect des droits de l'homme, nous sommes sans cesse témoins de violations graves et massives des droits de l'homme dans bien des régions du monde sous différents prétextes et sous des formes plus ou moins déguisées. Il ne faut donc ménager aucun effort pour assurer que la reconnaissance et le respect des droits de l'homme restent au cœur des politiques et des stratégies de notre Organisation, conformément aux idéaux consacrés dans la Charte.

242. Je voudrais attirer tout particulièrement l'attention sur certains cas où des gens sont réduits au silence et soumis à des traitements inhumains uniquement parce qu'ils luttent pour le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils méritent que les Nations Unies assument efficacement et courageusement leurs obligations morales et juridiques.

243. Le Danemark appuie fermement les efforts entamés par la Commission des droits de l'homme pour combattre la pratique abominable de la torture, des exécutions sommaires ou arbitraires et des disparitions.

244. J'espère que de nombreux pays se joindront à nous dans nos efforts pour soulager les souffrances des victimes de la torture en faisant des contributions substantielles au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, créé en 1981 à cette fin spécifique. Sous réserve de l'approbation du Parlement, mon gouvernement a l'intention de faire une nouvelle contribution substantielle au Fonds en 1984.

245. Je suis bien conscient du fait que ma déclaration peut sembler être une litanie de tensions accrues, de conflits aggravés et de problèmes économiques non résolus. Mais je crains bien que ce soit là une évaluation réaliste de la situation dans le monde d'aujourd'hui. On la retrouvera sans aucun doute dans le débat qui va se dérouler

ici au cours des prochaines semaines. Mais il ne faut pas nous laisser entraîner au désespoir. Au contraire, nous devons relever ce défi et essayer plus que jamais d'aboutir à l'accord et à la réconciliation.

246. Quel meilleur objectif pour nos travaux, dans ce cas, que le thème de la Plate-forme de Buenos Aires présentée à la Réunion ministérielle du Groupe des 77¹³ au début de cette année, « Dialogue et consensus » ?

247. Nous devons être prêts à écouter le point de vue des autres et à faire tous les efforts nécessaires pour trouver un terrain commun d'action concertée à laquelle nous pourrions tous prendre part. Ce n'est que par un dialogue sincère et un consensus véritable que nous pourrions espérer aboutir à des solutions réelles et durables aux problèmes du monde.

248. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de Sri Lanka qui a demandé d'exercer son droit de réponse.

249. M. FONSEKA (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai demandé la parole uniquement parce que le Premier Ministre de Maurice, dans son intervention, a fait une référence spécifique aux événements à Sri Lanka, référence inspirée, bien entendu, a-t-il déclaré, par « des considérations purement humanitaires ».

250. Il se peut bien que la délégation de Maurice n'ait pas pu porter à la connaissance du Premier Ministre de Maurice la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de mon pays à la 6^e séance. Peut-être que si le Premier Ministre avait pu lire cette déclaration, il aurait eu une optique quelque peu différente des événements auxquels il a cru devoir faire une référence particulière dans son intervention.

La séance est levée à 18 h 55.

NOTES

1. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15510.

2. *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington, Government Printing Office, 1982, vol. 18, n° 35, p. 1081.

3. *Sahara occidental, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1975*, p. 12.

4. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14692.

5. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1*.

6. *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1983*, document S/15985.

7. *Ibid.*, document S/15943.

8. CD/335, appendice II/vol. IV, document CD/320.

9. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8.

10. A/S-12/AC.1/23 et Corr.1.

11. Voir publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20, annexe I.

12. Voir CD/421, appendice III/vol. I, document CD/PV.194.

13. *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), annexe VI.